

Rapport d'activité 2015



Photo couverture :
Jardins de la Providence à Bourg-en-Bresse - Architecte : Archibulle
Photo Claude Van Ryssel pour le Photo Club Bressan - Copyright CAUE

Sommaire

Le mot du Président	p. 5
Le Conseil d'Administration	p. 6
L'équipe	p. 7
Conseil aux particuliers	p. 8
Conseil aux communes	p. 12
Conseil aux intercommunalités	p. 59
SCoT	p. 63
Syndicats mixtes	p. 64
Conseil au Département	p. 66
Actions auprès de l'état	p. 67
Autres partenariats	p. 68
Espaces naturels	p. 70
Contrats de rivières	p. 70
Communication	p. 70
Publications	p. 71
Expositions	p. 72
Pédagogie	p. 73
Formation interne	p. 73
Voyage d'études	p. 74
Centre de documentation	p. 75
Actions extérieures en réseau	p. 77

Le mot du président

L'année 2015 a été une année particulièrement active pour le CAUE de l'Ain.

Le nombre des communes adhérentes a encore augmenté ainsi que le nombre des conseils prodigués.

La montée en puissance des compétences intercommunales a conduit le CAUE de l'Ain à mener des actions spécifiques en direction de la mise en valeur des territoires.

Le lancement de l'Atlas des Paysages de l'Ain et l'expérimentation sur la Densification Douce Maîtrisée ont été des temps forts de 2015.

J'ai tenu, en ma qualité de nouveau Président, à organiser, fin 2015, des réunions sur le terrain, à la rencontre des élus, avec le concours précieux des architectes conseillers de chaque secteur, pour mieux appréhender les besoins des collectivités et faire connaître le CAUE aux nouvelles équipes municipales et intercommunales.

L'équipe du CAUE de l'Ain, sous la direction de Bruno LUGAZ, allie professionnalisme, sens de l'intérêt public et approche culturelle.

Nous allons fêter, en 2017, les 40 ans de la loi fondatrice des CAUE, loi qui a consacré la valeur de la création architecturale, de la qualité des constructions, de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, du respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine dans une dimension d'intérêt public.

Une enquête qualitative a été engagée en 2016 auprès d'une vingtaine de collectivités pilotes du département pour connaître les nouveaux besoins des collectivités et ainsi les anticiper et y répondre au mieux.

Je suis très heureux de constater que le travail du CAUE est unanimement reconnu et apprécié au sein des collectivités et auprès des particuliers et, en cette période où les contraintes budgétaires sont prégnantes, je sais pouvoir compter sur votre soutien sans faille pour continuer à travailler ensemble à la promotion et au développement du département numéro Ain !



Christophe FORTIN
Président du CAUE de l'Ain
Conseiller départemental du canton d'Ambérieu / St-Rambert-en-Bugey
Président de la commission des Affaires Economiques, des Questions Européennes et Transfrontalières.

« Il est créé... dans le département de l'Ain une association dénommée Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci de les adapter aux particularités locales ». (article 6 de la loi du 3 Janvier 1977 sur l'architecture)

Le Conseil d'Administration

Mai 2015

I - QUATRE REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, Membres de droit

- Emmanuelle DIDIER, Architecte des Bâtiments de France, Cheffe du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- Gérard PERRIN, Directeur Départemental des Territoires
- Francis MORLET, Directeur académique des services de l'éducation nationale

II - SIX REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES, désignés par le Conseil Départemental (Avril 2015)

- Nathalie BARDE*, Conseillère Départementale, Canton de Trévoux
- Alain CHAPUIS, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Etienne-du-Bois, Maire de Saint-Etienne-du-Bois
- Yves CLAYETTE*, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du Canton de Châtillon-sur-Chalaronne, Maire de Châtillon-sur-Chalaronne
- Christophe FORTIN**, Conseiller Départemental, Canton d'Ambérieu-en-Bugey
- Clotilde FOURNIER*, Conseillère Départementale, Canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice
- Christophe GREFFET, Conseiller Départemental, Canton de Vonnas, Maire de Saint-Genis-sur-Menthon

III - QUATRE REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES, désignés par le Préfet (Mars 2015)

- Christian COLLARD*, Architecte DPLG, Président de l'Association des Architectes de l'Ain
- Jacques GERBE, Architecte DPLG
- Gérard OLIVIER, Spécialiste environnemental, Délégué AVENA
- Claude RABUEL*, Entrepreneur, représentant le Salon de l'Habitat et FIB 01

IV - DEUX PERSONNES QUALIFIÉES, choisies par le Préfet (Mars 2015)

- Catherine MAILLET, représentant l'Association «Patrimoine des Pays de l'Ain»
- Jacqueline SELIGNAN*, Maire de Saint-Eloi et Présidente du SCoT BUCOPA

V - UN REPRÉSENTANT ÉLU PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION, siégeant avec voix consultative

- Christian ECOCHARD, Architecte-Conseiller

VI - SIX MEMBRES ÉLUS AU SCRUTIN SECRET PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Juin 2011)

- Jean-Pierre BRUNET, entrepreneur, représentant l'Union des Entrepreneurs du Paysage des régions Rhône-Alpes et Auvergne
- Jean-François DUFOUR, représentant la Fédération du Bâtiment et T.P. et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
- Alain GROS*, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain
- Bernard HAUMONT, Sociologue, professeur en école d'architecture, directeur de recherche CNRS
- Eric JEANNET, artisan carreleur, représentant la Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment de l'Ain
- Pascal PRUNIAUX, Géomètre-Expert, représentant la Chambre Syndicale des Géomètres-Experts du département de l'Ain

PRÉSIDENT HONORAIRE

- Pierre CHAMBAUD*, Président fondateur du C.A.U.E. de l'AIN

AUTRES MEMBRES (Voix consultative)

- Bruno LUGAZ, Directeur du C.A.U.E. de l'AIN
- Jean-François BLONDEAU et Yves CONTASSOT, Cabinet comptable Fiducial Expertise

** : Président du C.A.U.E. de l'AIN

* : Membres du Bureau

L'équipe

Direction générale
Direction des études



Bruno Lugaz
Architecte-urbaniste

Equipe administrative :

Secrétariat :



Marie-Noëlle Guichardon
Secrétaire-comptable

Communication :



Nathalie Grange
Chargée de communication

Documentation :



Nathalie Lequy
Chargée de documentation



Marie-Laurence Ecochard
Documentaliste-juriste

Equipe technique :

Architectes-conseillers :



Christian Ecochard



Amandine Thimon

Chargés d'études :



Isabelle Roger-Favre
Géographe-urbaniste



Lorène Jocteur
Paysagiste



Anne Selva



Bruno Savi

En missions spécifiques :



Matthieu Viguié



Sandrine Houdin



Matthieu Lardière
Architecte-conseiller en
patrimoine
Com. de Com. Pays de Gex



Caroline Bellot
Paysagiste
Bugey



Rébecca Debat
Apprentie Urbaniste
La Densification
Douce Maîtrisée

Conseil aux particuliers

Dispositif du conseil

Le CAUE est situé au Centre Delestraint à Bourg où sont regroupés plusieurs organismes départementaux. Plus particulièrement, sous la dénomination «Maison de l'Habitat», il est associé à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et au CODAL (Comité Départemental d'Aide au Logement). Ainsi, le public peut trouver, à la même adresse, des conseils complémentaires: ceux des juristes de l'ADIL, ceux des architectes et autres personnels compétents du CAUE et les aides apportées par le CODAL. Il y trouvera également le Centre de documentation du CAUE.

D'autres organismes dispensent un conseil, comme l'Espace Info Énergie d'Hélianthe, ou le Pact pour certains aspects de la rénovation de l'Habitat. S'ils ne sont pas situés au même endroit et entretiennent d'autres partenariats, les missions restent voisines et complémentaires. Le Département propose ainsi un service étoffé et une certaine sécurité au public engagé dans une opération de construction ou de réhabilitation.

L'objectif d'améliorer la lisibilité pour le public et d'harmoniser les messages, notamment en terme de développement durable, se renforce avec les réflexions menées à tous niveaux autour de l'idée de «guichet unique».

Déroulement du conseil

Le conseil aux particuliers est assuré par les architectes-conseillers du CAUE. Il se déroule sur le lieu du projet sous la forme d'un dialogue constructif où les meilleures solutions sont recherchées avec la finalité d'une meilleure qualité de conception et une meilleure intégration au paysage. Ce conseil s'effectue sur rendez-vous et il est gratuit. Une fiche-conseil, rendant compte des orientations envisagées, est adressée à la mairie et aux services instructeurs, ainsi qu'au particulier. Les rendez-vous sont nombreux partout dans l'Ain.

Certains conseils sont donnés selon une convention spéciale avec des collectivités, pour certaines zones protégées ou selon des objectifs spécifiques, pour les opérations façades, avec des nuanciers chromatiques, ou pour divers types de projets, avec quelquefois des cahiers de recommandations architecturales (comme à Divonne-les-Bains, Brégnier-Cordon ou les hameaux de Belley).





Cette année, 303 conseils aux particuliers ont été donnés dans 109 communes dont 13 ont une convention spéciale, pour cette action, avec le CAUE.

Secteurs géographiques	Nombre de conseils donnés
Dombes Sud / Val de Saône	37
Bresse	23
Haut-Bugey / Pays de Gex	135
Bugey	46
Revermont / Dombes Nord	62

«Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

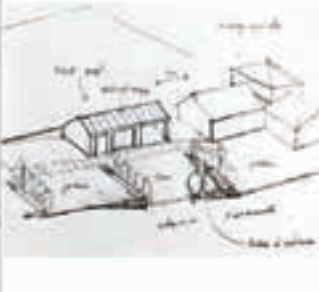
Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.(...)»

Extrait de la Loi sur l'Architecture - Article 7 (Modifié par Décret 86-984 1986-08-19 ART. 7 XLIII JORF 27 AOUT 1986)

EXEMPLES DE FICHES DE RECOMMANDATIONS

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 / Fax 04 74 21 96 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE : ATHIÈVES		Architecte conseil de CAUE : François FROSTIN		Date du conseil : 02/04/15	Page sur page : 2
SECTEUR DU PROJET	NATURE DU PROJET	ESSAI PROJET DU PERIODE DE CONSTRUCTION	RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES		
	Création de garages	AP			
DESCRIPTION			CRÉATION D'UN GARAGE		
<p>Il s'agit d'un projet de création de garages dans le quartier dit du "village", situé en périphérie de commune, près de la maison du propriétaire (situé sur le terrain concerné).</p> <p>Le parcellaire du site est à faire valoir : une partie régulière et douce permettant notamment de définir trois principaux niveaux : deux jardins et une future partie pour d'éventuels garages - un caractère "compagnon" à préserver, notamment pour protéger les vues barbares (pas de vitres pleines en face de propriété).</p> <p>Pour concevoir un nouveau garage, il conviendrait d'implanter le futur volume bâti à l'ouest de la maison principale, avec un recul de 4 mètres minimum, en limite et au fond de terrain, de sorte que la hauteur de son faîtage soit quasi alignée avec celle de la maison principale (amplitude de l'ordre de 9 à 10 m). La profondeur de cette adresse serait donc fonction d'un équilibre entre la présence d'arbustes du niveau du plateau de la rue et de celle du jardin de la maison. Compter au moins 5,50m de profondeur. Éviter le blanc en façade sur chemin. Préférer la terre "bâti".</p> <p>Un parti paysager consistant à "travailler" les plateaux par des murs les délimitant, accompagnés d'arbustes du côté ou le mur serait le plus visible. Ces arbustes ne dépasseraient pas les vues barbares et contribueraient à rendre la nouvelle bâtisse plus discrète, sur le chemin.</p> <p>Des recommandations de détail sont données à l'ajout de la réglementation en vigueur.</p>					
<p>RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES</p> <p>Les conseils émis par les architectes conseillers de CAUE ne constituent pas un engagement contractuel. Le présent document appartient aux auteurs compétents et non au CAUE.</p>					



SUivi COULEUR-MATIERE

Commune : **THIÉRY**

Architecte conseil de CAUE : **FRANÇOIS FROSTIN**

Date du conseil : **12/04/15**

Page sur page : **1**



DESCRIPTION

Objet : **Construction d'une villa**

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Les conseils émis par les architectes conseillers de CAUE ne constituent pas un engagement contractuel. Le présent document appartient aux auteurs compétents et non au CAUE.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 / Fax 04 74 21 96 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE : SAILLÉ		Architecte conseil de CAUE : François FROSTIN		Date du conseil : 05/11/15	Page sur page : 2
SECTEUR DU PROJET	NATURE DU PROJET	ESSAI PROJET DU PERIODE DE CONSTRUCTION	RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES		
	Construction d'une villa	PD			
DESCRIPTION					
Exemple d'implantation 1			Exemple d'implantation 2		
					
<p>RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES</p> <p>Les conseils émis par les architectes conseillers de CAUE ne constituent pas un engagement contractuel. Le présent document appartient aux auteurs compétents et non au CAUE.</p>					



HAUT-BUGEY
PAYS DE GEX

BUGEY

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - E-mail : contact@caue-ain.com

COMMUNE : COULBERT	Arrière-commissaire du CAUE : Anne BELLEF		Date de conseil : 01/04/2015	Vote au plan <input checked="" type="checkbox"/>
NOM DU PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	STATUT PROJET OU PERMIS DE CONSTRUCTION	PERSONNES ASSOCIÉES	
	Rehabilitation des menuiseries	AP		
Situations Fiches			Situations Photos/Plans	
<p>Le projet de la commune est une intervention de la commune visant à rénover des habitations individuelles de la commune de Coulbert.</p> <p>Tout propriétaire envisageant une telle opération est tenu de solliciter le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la commune.</p> <p>Les propositions de cet avis valent conseil et ne constituent pas un engagement contractuel. Le projet de travaux est soumis à l'approbation de la commune de Coulbert.</p> <p>Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la commune a pour mission de donner son avis sur les projets de travaux de rénovation des habitations individuelles de la commune de Coulbert.</p> <p>Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la commune a pour mission de donner son avis sur les projets de travaux de rénovation des habitations individuelles de la commune de Coulbert.</p>				
<p>RECOMMANDATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir un accès piéton. Prévoir un accès en vélo. Prévoir un accès en voiture. 			<p>NB : Les conseils émis par les architectes-conseillers du CAUE ne constituent pas un engagement contractuel. Le projet de travaux est soumis à l'approbation de la commune de Coulbert.</p>	

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - E-mail : contact@caue-ain.com

COMMUNE : GIBERT	Arrière-commissaire du CAUE : Florence VIVIER		Date de conseil : 01/04/2015	Vote au plan <input checked="" type="checkbox"/>
NOM DU PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	STATUT PROJET OU PERMIS DE CONSTRUCTION	PERSONNES ASSOCIÉES	
	Reconstruction et extension d'une habitation dans un corps de ferme, et construction neuve	PC		
Situations Fiches				
<p>Le projet de M. Joubert a fait l'objet de différents renseignements dans un document daté du 7 septembre 2014.</p> <p>M. Joubert souhaite construire un accessoire agricole en liaison d'habitation et avec une extension.</p> <p>M. Joubert se développe avec son architecte un projet de qualité qui a été soumis au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la commune de Gibert. Le projet ne fait pas l'objet de recommandations particulières.</p>				
<p>Ce projet est soumis à l'avis du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la commune de Gibert.</p> <p>NB : Les conseils émis par les architectes-conseillers du CAUE ne constituent pas un engagement contractuel. Le projet de travaux est soumis à l'approbation de la commune de Gibert.</p>				

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN
34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - E-mail : contact@caue-ain.com

COMMUNE : ARRENOIS	Arrière-commissaire du CAUE : Sandrine HAZARD		Date de conseil : 04/03/15	Vote au plan <input checked="" type="checkbox"/>
NOM DU PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	STATUT PROJET OU PERMIS DE CONSTRUCTION	PERSONNES ASSOCIÉES	
	Rehabilitation et aménagement d'un lieu d'accueil	AP		
Situations Photos/Plans				

Conseil aux communes

Évolution du rôle du CAUE

En 2015, nous avons conseillé 114 communes, dont 91 avec convention.

Pour les communes, le CAUE est un accompagnateur quotidien. Nous sommes sollicités pour des conseils de tous ordres et pas seulement pour des projets exceptionnels ou d'envergure. Ainsi, la relation est souvent plus régulière, plus fréquente et mieux organisée.

Ainsi, les élus peuvent entreprendre et maîtriser les projets, ils peuvent anticiper et ordonner leurs actions.

Ils peuvent aussi s'appuyer sur le CAUE en recevant constructeurs ou aménageurs dont la plupart sont des professionnels avertis.

Des liens ou des échanges entre élus de plusieurs communes peuvent être développés à l'occasion de réunions ou visites organisées par le CAUE sur des thèmes ou sur des territoires.

Analyse des domaines d'intervention

La gestion du cadre de vie et les réflexions urbaines sont le plus important secteur d'intervention. Ce domaine concerne les questions liées aux traitements de façades donnant sur le domaine public (colorations, ravalements), le patrimoine, les conseils et avis sur les autorisations aux particuliers et promoteurs (permis de construire). Nous sommes appelés également à intervenir sur des questions liées aux Plans Locaux d'Urbanisme (analyses paysagères, règlements, zonages). Nous pouvons être amenés à conseiller les particuliers en lotissements ou en ZPPAUP (ou AVAP), ou à établir des fiches de recommandations en relation avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine .

L'habitat est le deuxième domaine d'intervention. La majorité concerne des réflexions, schémas et variantes sur des secteurs à urbaniser, lotissements et opérations groupées. Nous sommes aussi consultés pour des projets de construction de logements privés ou publics.

La production de logements et de secteurs d'extension urbaine est très importante, elle a un retentissement sur la vie des bourgs. Les grands maîtres d'ouvrages du département sont présents et produisent des opérations de qualité, mais de plus en plus en concertation avec les collectivités. Les promoteurs et aménageurs extérieurs opèrent même en milieu rural, dans des secteurs encore inexploités. La question de l'accueil de nouvelles populations a d'autres conséquences qui nécessitent également réflexion et concertation.

Les espaces et équipements de la commune viennent en troisième position. Il s'agit d'abord d'aménagements d'espaces accessibles au public. Ensuite viennent les mairies.

L'espace public (entrées et traversées de villages, rues, stationnements et cheminements), la restructuration des centre-bourgs, les abords d'équipements publics permettent

«Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.»

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction(...).

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.(...)»

Extrait de la Loi sur l'Architecture - Article 7 (Modifié par Décret 86-984 1986-08-19 ART. 7 XLIII JORF 27 AOUT 1986)

un bon fonctionnement et une sécurité, ils facilitent l'accès aux activités et services, ils peuvent mettre en valeur le cadre de vie, ils accueillent des événements, des rencontres.

Le sport et le loisir occasionnent également des réalisations et se diversifient. L'accueil touristique est pour nous lié aux aides du Conseil général qui nous demande un avis sur les projets d'Habitat Léger de Loisir, d'aires de camping-cars. Pour l'hébergement de loisir (gîtes), nous sommes questionnés par les communes pour leurs propres investissements (indépendamment du conseil aux particuliers, cité ailleurs).

Quelques locaux communaux sont aussi liés à l'accueil, à la restauration.

Les équipements associatifs ou festifs, les locaux sportifs, salles de sport, piscines constituent des investissements importants. Nous sommes également présents aux jurys.

Le domaine scolaire, lié au développement démographique, donne lieu à des projets (écoles neuves ou extensions, accueil de la petite enfance). Nous pouvons assurer une pré-programmation, organiser une consultation de maîtres d'œuvre, informer ou proposer des visites. Nous pouvons animer une concertation avec enseignants ou parents.

Enfin, l'économie pour des surfaces commerciales ou de service, bâtiments et zones d'artisanat ou d'activité. Il faut y intégrer aussi le conseil pour de nouveaux bâtiments agricoles.

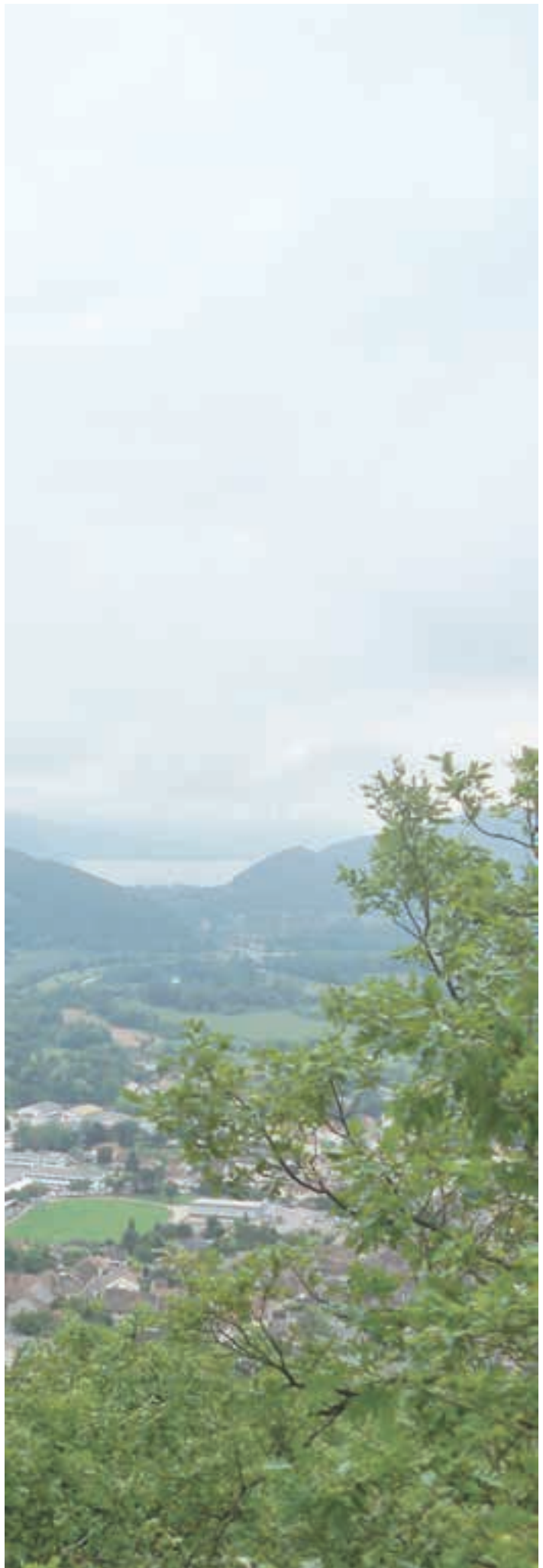
Modalités d'intervention

Les collectivités participent au coût supporté par le CAUE selon des modalités conventionnelles (élaborées avec l'aide de notre Fédération nationale) et un barème progressif.

Notre activité est basée sur une forte présence sur le terrain (répartition des architectes-conseillers en secteurs géographiques) auprès des collectivités, sur un encadrement et un accompagnement professionnel, et sur un travail de documentation et de conseil juridique. Cette organisation est bien lisible et traduit en même temps un positionnement de l'ordre du service public plutôt que de la prestation individuelle.

Les membres de l'équipe s'informent et sont formés, ils peuvent être amenés à travailler sur des sujets thématiques et innovants.

Nos liens avec les professionnels facilitent les sollicitations des collectivités, et nous avons des partenaires qui peuvent nous aider ou vers lesquels nous pouvons adresser les élus.



AMBERIEU-EN-BUGEY



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : La ville, sensible à ses anciens quartiers, souhaite que les projets s'insèrent tant dans leur implantation propre que par rapport à leur impact visuel.

Ces interventions ont permis de discuter et d'expliquer la mission de conseils aux particuliers dans le cadre de permis de construire ou de déclarations préalables déposées en mairie sans conseils du CAUE en amont.

Le rôle de l'architecte-conseiller du CAUE est d'apporter ses recommandations dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs... et de replacer le projet dans un cadre plus large, intégrant le site, le quartier, le paysage des abords, sans effectuer de mission de maîtrise d'oeuvre.

Le CAUE aide les élus de la manière suivante :

- conseils personnalisés sur le terrain avec une personne représentante de la commune
- rédaction d'un compte-rendu pouvant tenir lieu de recommandations et suivi du projet.

AMBERIEUX-EN-DOMBES



Evolution de bâtiments communaux

Commanditaire : Commune

Mission : La commune se pose la question du devenir d'un bâtiment communal de l'ancienne école, celui-ci étant situé en partie dans le périmètre d'une exploitation agricole. Une première rencontre avec les élus a eu lieu et différentes hypothèses de reconversion ont été envisagées.

APREMONT



Aménagement du lotissement «les Bruves»

Commanditaire : Commune

Partenaire : PEILLON Gilles (AU*M architectes)

Mission : Le projet se situe sur la commune d'Apremont, sur un site qui offre une grande qualité paysagère et qui a fait l'objet d'une orientation d'aménagement (2007).

L'esquisse datée d'octobre 2015 semble avoir intégré de nombreuses remarques et présente un projet plus qualitatif. Des recommandations sont développées aussi bien sur les aspects paysagers, urbains, architecturaux que sur les notions à intégrer dans le règlement de lotissement.

ARBENT



Aménagement du centre village

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de la commune d'Arpent souhaitent développer une réflexion sur le centre du village : organisation des commerces, équipements publics, services, espaces publics, liaisons, MAPA et mairie.

Actuellement la commune dispose d'un PLU qui va évoluer en PLUi dans le cadre de la Communauté de Communes Haut Bugey. Le village abrite une église inscrite monument historique et il est reconnu comme une commune fleurie (2 fleurs).

D'un point de vue urbain, les élus ont défini un périmètre de réflexion qui correspond au centre de la partie ancienne du village.

Des propositions ont été faites afin de remettre en valeur les qualités du village, son centre, son ruisseau, son patrimoine. Les orientations ont été développées afin de redonner une importance à la place centrale et ses différents usages (place de représentation, parvis de la mairie, place du marché, espace de stationnement, aire de jeux), avec une priorité aux piétons.

ARS-SUR-FORMANS



Evolution d'un terrain communal avec implantation d'un équipement périscolaire

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite réaliser sur un terrain communal bien situé face aux écoles, une halte-garderie et des logements pour les seniors, ce qui constitue un programme mixte intéressant.

Il s'agit de trouver une organisation spatiale optimisant le site (parcelle en longueur, légère pente, local télécom à maintenir, hangar communal à déplacer), en tenant compte du contexte pavillonnaire environnant et des cheminements doux à préserver et valoriser. Différentes hypothèses de densité de logements sont proposées par le CAUE.

ATTIGNAT



D'un centre de village à un centre-bourg

Commanditaire : Commune

Partenaire : Bourg Habitat, Atelier Bel Air Architecture

Mission : Depuis Janvier 2013, le CAUE de l'Ain aide la commune dans sa réflexion sur l'évolution du coeur commercial du village en véritable centre ville.

Une série d'hypothèses de composition urbaine de principe a été proposée début Juin 2013, sur la base des remarques émanant :

- d'une commission restreinte d'urbanisme (type et nombre de commerces)

- du bailleur social, Bourg Habitat (rapport nombre de logements / emprise au sol)

- des conclusions d'une précédente réflexion avec le CAUE datant de 2010 (préserver une expansion urbaine à l'est de la Grande rue, favoriser les liens en direction de la Mairie).

En 2015, les élus ont souhaité des recommandations complémentaires, notamment sur la définition des espaces publics.

BELLEY



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Ville

Mission : Dans le cadre d'une mission d'assistance globale à la commune, le CAUE de l'Ain a été sollicité par la ville de Belley pour donner des conseils concernant des permis de construire et déclarations préalables de travaux, hors périmètres des monuments historiques. La commune, sensible à ses quartiers, souhaite que les projets s'insèrent tant dans leur implantation propre que par rapport à leur impact visuel.

Ces interventions ont permis de discuter et d'expliquer la mission de conseils aux particuliers dans le cadre de permis de construire ou de déclarations préalables déposés en mairie sans conseils du CAUE en amont.

Le rôle de l'architecte-conseiller du CAUE est d'apporter ses recommandations dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs... et de replacer le projet dans un cadre plus large, intégrant le site, le quartier, le paysage des abords, sans effectuer de mission de maîtrise d'oeuvre. Le CAUE aide les élus de la manière suivante :

- conseils personnalisés sur le terrain avec une personne représentante de la commune
- rédaction d'un compte-rendu pouvant tenir lieu de recommandations et suivi du projet.

Belley 2030 quelle ville pour demain ?

Commanditaire : Ville

Mission : Le CAUE a proposé à la ville de Belley de constituer un groupe de travail prospectif s'inscrivant dans une opération «Belley 2030, quelle ville pour demain».

Ce groupe de travail pourrait rassembler une quarantaine de personnalités représentatives et décisionnelles de la vie locale, dans un cadre associatif et économique et des services concernés (STAP, DDT, Syndicat mixte Pays du Bugey...).

Différents ateliers seraient organisés autour de thèmes déterminés. Chacun de ces ateliers comprendrait trois parties :

- l'apport de connaissances par un (ou des) conférencier(s)
- une analyse et réflexion sur les enjeux et potentialités existantes sur le territoire
- une restitution devant le groupe de travail par un ou plusieurs rapporteurs.

Recommandation sur la traversée du village

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin que celui-ci l'accompagne sur l'aménagement de la traversée du centre village. Elle souhaite que le CAUE apporte une analyse urbaine et prospective afin que la requalification de la traversée soit réfléchi à l'échelle d'ensemble et que la restructuration projetée intègre les évolutions programmées à court et moyen terme. La commune souhaite aussi que le réaménagement de la traversée du village soit l'occasion de mettre en valeur le village et son patrimoine.



BENY



BENY



Recommandation sur les teintes des serrureries communales

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a demandé l'assistance du CAUE sur le choix des teintes des serrureries du centre bourg. La commune dispose d'une charte chromatique depuis 1997. Le CAUE recommande de distinguer le clos de l'église des autres parties du centre-bourg.

Le clos de l'église offre une unité de lieu spécifique, où les serrureries de l'église, de la cure et du cimetière sont toutes mises en cohérence avec les teintes de la statue de la vierge qui bénéficie d'une mise en valeur très structurée.

BEREZIAT



Mise en accessibilité de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus ont sollicité le CAUE de l'Ain afin d'anticiper la mise en accessibilité de l'actuelle mairie, bâtiment du XIXème siècle, au caractère classique. Il n'a pas été question de réorganiser l'intérieur, car l'avenir de la fonction mairie est incertain pour cette commune de 500 habitants. En revanche, la proximité de l'école justifie l'investissement sur le long terme.

Le CAUE suggère aux élus, deux axes de réflexions : la création d'un véritable parvis devant la mairie ou bien un nouvel accès par le pignon nord. Ces deux pistes permettront aux élus de mieux évaluer leurs avantages et contraintes.

BETTANT



Réflexion du centre bourg et de son accessibilité

Commanditaire : Commune

Mission : Le projet de mise en accessibilité doit tenir compte de la qualité architecturale des bâtiments, mais également au niveau de l'aménagement global, pour permettre l'accès handicapés et mettre en valeur les bâtiments par la cohérence des espaces publics. C'est ainsi que la visite sur le terrain a permis de constater l'enjeu d'une réflexion globale sur la mise en accessibilité et l'aménagement urbain en centre-bourg. Le bâtiment de la mairie-école bénéficie d'un parvis relativement modeste en face d'un vaste espace recouvert d'asphalte. Ceci pourrait donc faire l'objet d'une réflexion à une échelle plus large que la simple mise en accessibilité des bâtiments. L'objectif serait de créer une véritable place publique au coeur du village.

Cet aménagement pourra s'enrichir d'autres usages tels qu'un jardin (jardin de l'église par exemple), aire de jeux pour enfants, pique-nique, départ de randonnées (le GR59 suit une partie du pourtour de la commune) et/ou de visites touristiques...

BEYNOST



Etude chromatique

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de la commune de Beynost utilisent actuellement un nuancier communal intégré au Plan Local d'Urbanisme, qu'ils souhaitent faire évoluer avec l'aide du CAUE. Cette actualisation permettra de s'adapter aux nouvelles demandes chromatiques et de valoriser au mieux les différents quartiers de Beynost. L'évolution du nuancier s'adaptera aux caractéristiques des différents secteurs (centre ancien, quartiers résidentiels, quartiers pavillonnaires) ayant fait l'objet de fiches descriptives et analytiques en 2005.



Evolution de l'entrée est

Commanditaire : Commune

Mission : Il s'agit de réfléchir à la recomposition de l'entrée est de Beynost, dans le contexte urbain complexe de la Côtière, avec des enjeux communaux et intercommunaux et des contraintes multiples. Le programme envisagé prévoit de l'habitat, du commerce (supermarché), des espaces publics et paysagers. Le CAUE aide les élus à préciser le programme en vue de cette évolution du secteur, en intégrant de manière qualitative les différents éléments souhaités, avec l'aide de références urbaines et paysagères.

BIZIAT



Accompagnement pour l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation

Commanditaire : Commune

Partenaire : DDT de l'Ain, STAP, Atelier du Triangle (BE)

Mission :

Démarche d'intervention proposée par le CAUE : sur la base d'une analyse sommaire du site, du point de vue patrimonial, paysager, urbain et architectural, des objectifs d'aménagement seront proposés. Cette analyse sera un travail partagé avec le STAP.

L'analyse examinera la topographie du site, la structure paysagère et l'identité urbaine du village : l'esprit bocager du site, les points de vue, les formes bâties, le caractère architectural...

BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT



Lavoir de Ban de Cour à Rignat

Commanditaire : Commune

Partenaire : Fondation du Patrimoine

Mission : La commune et l'association «l'héritage de nos villages» souhaitent restaurer le lavoir.

La Fondation du Patrimoine et la commune ont sollicité le CAUE pour que celui-ci donne sa lecture du projet dans le cadre du lancement des souscriptions publiques.

Le CAUE a réalisé un rapport qui soutient cette action de restauration et de sauvegarde de ce petit patrimoine.

BOURG-SAINT-CHRISTOPHE



Evolution des écoles

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a fait appel au CAUE pour réfléchir à l'évolution du site scolaire avec la création de nouvelles classes et d'une salle de réunion associative avec un accès séparé.

La question des accès et des liens avec les espaces publics environnants est particulièrement posée.

Extension d'un secteur sports-loisirs

Commanditaire : Commune

Mission : Le secteur sport loisirs actuel va être complété et relié aux secteurs proches. L'objectif est de réfléchir à une approche globale du site et de son évolution, de manière à l'intégrer au mieux au futur parc urbain et paysager.



BRESSOLLES



Evolution du coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite faire évoluer le centre village sur trois thématiques principales : la mairie, le périscolaire et le terrain communal situé en face de la mairie. C'est dans ce contexte que les élus ont fait appel au CAUE de l'Ain pour mener une réflexion avec des hypothèses d'aménagements permettant de faire évoluer les différents sites de la commune.

BRION



Réflexion sur l'aménagement de la place du village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite aménager une place située entre l'école et la salle des fêtes, au centre du village. Elle est délimitée au nord et à l'ouest par des propriétés privées, à l'est par la route départementale qui traverse le village et au sud par la rivière Le Lange. Le principal accès se fait par la RD et une passerelle permet de rejoindre l'école et la mairie. La place a pour principale fonction de servir de lieu de stationnement. Elle a également servi d'accès à un bâtiment d'activités situé en limite ouest de la place. Enfin, de manière occasionnelle, le site est utilisé par la fête foraine. Le village ne dispose pas de place en tant qu'espace de rencontre, de loisirs, marquant et renforçant l'identité du village. Les élus souhaitent une réflexion sur ce lieu en l'agrandissant grâce à l'acquisition récente de parcelles avoisinantes. Le site devra répondre à différents usages : stationnement (environ 50 places), accueil des forains, prolongement et continuité des cheminements doux, aménagement d'espace de repos et de loisirs, espace pour les containers et le panneau d'information, dans un cadre paysager respectueux du site.

BRION



Réflexion sur l'aménagement de la propriété Burgat

Commanditaire : Commune

Mission : La commune souhaite que le CAUE reprenne une réflexion qui avait été menée en 2007 sur l'aménagement de la propriété Burgat.

Située à l'entrée nord du village, la propriété qui fait près d'un hectare accueille une ancienne ferme traditionnelle et une stabulation. Le site est classé en zone UB et UBp du PLU et est soumis à la réglementation du PPRI.

La commune désire développer un projet avec construction d'habitations offrant une mixité de typologies et la réhabilitation de la ferme en maison de retraite, le tout aménagé dans un espace vert de qualité.

CERTINES



Aménagement d'un lotissement communal

Commanditaire : Commune

Partenaires : Agnès Dally, urbaniste - Serge Chanel, géomètre expert

Mission : La commune envisage de réaliser un lotissement sur une parcelle communale. Ce terrain se situe entre un lotissement traditionnel et des maisons datant des années 60/70 sur de grandes parcelles et des terres agricoles.

La commune veut créer un lotissement offrant des parcelles de 500 m² à 1000 m², répondant à une demande de lots de tailles variées.

Dans un premier temps, le CAUE a élaboré une approche globale et à grande échelle du site d'étude afin de garantir la compatibilité de l'opération d'aménagement sur la zone 1 AU, avec un projet à plus grande échelle, en termes de trame viaire, piétonne et paysagère.

Dans un second temps des scénarios et recommandations sont élaborés, en respectant la vision globale et en proposant d'intégrer au projet une petite opération d'habitat intermédiaire.

CESSY



Conseils sur des ensembles de logements

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté des conseils à des particuliers pour un ensemble immobilier et la construction de 64 logements.

CEYZERIAT



L'îlot Bouvard

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE en vue de l'aménagement de l'îlot Bouvard, ancienne fabrique de biscuits au coeur du bourg. Compte tenu de sa localisation et son impact historique et social dans cette commune, il a été proposé de mener une concertation auprès de la population en vue de recueillir son point de vue avant même l'acquisition de cette emprise foncière de plus de deux hectares. Le CAUE a dégagé des éléments programmatiques de ces échanges ?

Chacune de ces rencontres a fait l'objet de réflexion sur des thèmes différents autour des «espaces communs» et des «espaces privatifs».

Elles se sont organisées en 4 temps:

- La découverte : rencontre entre tous les participants et l'équipe du CAUE, prise de connaissance du site et de l'objet de la concertation.
- Les services et les transports : sensibilisation au vivre ensemble
- L'habitat et les jardins : les différentes formes que peuvent prendre l'espace privé
- La conciliation : Quel projet pour l'îlot Bouvard?

CHALAMONT



Opération coeur de village

Commanditaire : Commune

Partenaire : STAP

Mission : Le CAUE a apporté ses conseils à la commune pour trois opérations à court terme, qui concernent :

- le cheminement piéton depuis la place du village en direction de la future opération Haissor
- le réaménagement de la place du village.
- la restructuration de l'école de musique.

Pour intégrer ces actions dans une stratégie d'ensemble à l'échelle du bourg, et prendre en compte les autres initiatives projetées à court et moyen terme, le CAUE a défini un plan de programmation des projets.

L'étude aura comme objectif de renforcer la vie de village et de maintenir son attractivité.

Réflexion sur la rénovation de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Challex souhaite rénover le bâtiment de la mairie afin de faire face à l'évolution de la commune. La mairie se trouve dans un ancien bâtiment, avec une architecture traditionnelle de qualité, situé au coeur du village, à l'intersection de la rue de Confignon et de la rue de la Mairie.

La façade du bâtiment est orientée au nord-ouest en direction du Jura. Actuellement, la mairie occupe le rez-de-chaussée du bâtiment (accueil, bureaux...), et l'étage (avec principalement la salle du conseil).

Dans l'ensemble, la mairie n'est pas très fonctionnelle, la plupart des pièces sont devenues trop petites, des différences de niveaux rendent la circulation difficile, les surfaces du rez-de-chaussée sont insuffisantes, l'efficacité thermique du bâtiment est à revoir tout comme l'accessibilité.



CHATILLON-SUR-CHALARONNE



Recommandation sur la création du Pavillon «Tourisme en Dombes»

Commanditaire : Commune
Partenaires : STAP, Mégard Architectes

Mission : La construction du pavillon du tourisme est un projet porté par la communauté de communes Chalaronne centre. Ce projet s'intègre à une réflexion plus large menée par la commune dont l'objet est le réaménagement du haut de la place, avec la restructuration de l'ancien office de tourisme.

Le CAUE conseille d'avoir une réflexion globale à l'échelle de la place, ou au moins à l'échelle du fond de la place. Il recommande que le fond de la place soit conçu avec une forte présence paysagère, tout en accueillant des stationnements. Pour cela, la conception peut s'inspirer de ce qu'était la place jusqu'aux années 1960.



Recommandations sur la création du lotissement Domaine Fiageollet

Commanditaire : Commune
Partenaire : Ain Habitat

Mission : La commune a souhaité avoir les recommandations du CAUE sur la création d'un lotissement situé dans un quartier pavillonnaire au sud du centre bourg, en dehors du secteur ABF.

Nos recommandations porteront sur la qualité de l'espace commun. Nous conseillons :

- de conserver l'ambiance et l'identité de verger, au sens d'un espace vivrier au service des maisons du lotissement, tel que pouvait l'être un verger en arrière-cour d'une maison autrefois,
- de remplacer les haies de troènes par des haies plurispécifiques,
- de conserver la haie en limite est.



Recommandation sur la création du lotissement Jardin d'Alice

Commanditaire : Commune

Mission : Le service instructeur et la commune ont souhaité avoir les recommandations du CAUE sur la création d'un lotissement situé dans un quartier pavillonnaire au sud du centre bourg, en dehors du secteur ABF.

Nos recommandations portent sur la nécessité de raccorder les cheminements internes du lotissement aux cheminements existants : connexion avec les itinéraires cyclables et réseaux de transports en commun.

Nous préconisons aussi de qualifier des espaces publics.

CHAVANNES-SUR-SURAN



Mise en place d'une charte architecturale et urbaine

Commanditaire : Commune
Partenaire : STAP

Mission : La commune a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans la mise en place d'une charte architecturale et urbaine pour laquelle elle a constitué une commission. Les élus souhaitent préserver l'identité du village et s'appuyer sur cette charte qui sera un document pérenne.

CHAZEY-BONS



Traversée du centre-bourg

Commanditaire : Commune
Partenaire : ADIA

Mission : La commune de Chazey-Bons, située au sud du département de l'Ain, dans le territoire du Bugey, a contacté le CAUE pour faire suite à une 1ère réflexion menée en 1994. La commune est traversée du nord au sud par la RD 504, voie principale de desserte de la commune. Actuellement, beaucoup de piétons franchissent cette route dont la circulation est importante. C'est dans ce contexte que la commune a fait appel au CAUE pour mener une réflexion plus globale du centre-bourg «à sécuriser» en améliorant le fonctionnement des usages et par la même occasion, valoriser l'espace public.

La traversée doit être un lieu agréable pour les habitants, une vitrine pour la commune. La question de base concernant la sécurité routière est donc l'occasion de reconsidérer plus largement les enjeux, en s'appuyant sur les usages actuels et possibles, en valorisant l'existant et en recherchant la qualité de l'espace.

CHEVRY



Dialogue compétitif sur l'aménagement du centre village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Chevry (1285 habitants) se trouve dans les sphères d'influence de Saint-Genis-Pouilly et plus largement du grand Genève.

Elle souhaite lancer une réflexion, accompagnée par le CAUE, sur un espace de 5 ha environ situé à proximité immédiate du centre bourg et regroupant les principaux équipements publics : groupe scolaire, salle des fêtes, bureau de poste, mairie, ...

Le site, en contrebas du bourg historique, accueille sur 1,7 ha une ancienne coopérative agricole et sur plus de 2 ha une terre agricole, le tout relié à une ancienne voie de chemin de fer dont l'emprise doit être conservée, et un cours d'eau. Il s'agit ici d'exploiter les qualités paysagères du site, les éléments constitutifs de l'histoire communale et la présence des équipements publics pour mettre en oeuvre un éco-quartier mixte. Celui-ci devra accueillir une cité artisanale (2 500 m² à 3 000 m²), un quartier résidentiel d'environ 120 logements, ainsi que nouveaux services ou commerces pour consolider la centralité.

COLIGNY



Recommandations sur la teinte de mobiliers urbains en secteur ABF

Commanditaire : Commune

Partenaire : STAP

Mission : La commune et le comité de fleurissement disposent de bacs à fleurs amovibles, qu'ils installent chaque printemps dans le village. Ils souhaitent les repeindre en s'appuyant sur la charte chromatique communale.

COLLONGES



Conseil sur une opération de trente logements

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté des conseils à une agence immobilière pour la construction de deux immeubles de trente logements.

CONFORT



Construction d'une nouvelle école

Commanditaire : Commune

Mission : Le village de Confort accueillait en 2010 une cinquantaine d'élèves dans son école. Aujourd'hui, le nombre d'élèves est passé à 75. Le bâtiment est situé au centre du village, le long de la place. Ce secteur, principalement composé par un ensemble de bâtiments à l'architecture traditionnelle, participe à l'activité du village grâce à la présence d'un EHPAD, d'un commerce, d'une bibliothèque, d'un restaurant scolaire et de l'école.

L'école, qui a fait l'objet d'une rénovation et d'une extension en 1995 et 2008, est actuellement saturée.

La mairie de confort a développé en 2013 une réflexion avec le CAUE sur l'extension de l'école. Le site actuel étant trop petit, l'étude avait proposé de déplacer l'école en lieu et place de la mairie actuelle. La réhabilitation et l'extension de cette dernière permettaient d'offrir plus de classes à l'école tout en maintenant cette dernière au centre du village et donc à proximité des différentes activités qu'offre la commune. L'acquisition des terrains nécessaires à l'extension n'ayant pas abouti, cette réflexion n'a pu se concrétiser.

Aujourd'hui, la nécessité d'agrandir l'école est de plus en plus pressante, la mairie sollicite donc le CAUE pour développer le programme sur un nouveau terrain situé à une centaine de mètres de la mairie. Cette position permet de garder l'école en centre-village et la vie qui l'accompagne.

CONFRANCON



Réflexion-prospective sur l'évolution du Logis Neuf par sa traversée

Commanditaire : Commune

Mission : Depuis octobre 2009, les élus de Confrançon se sont tournés vers le CAUE de l'Ain pour réfléchir à l'évolution du Logis neuf, véritable quartier de la commune, marqué par la traversée de la route départementale reliant Bourg-en-Bresse à Macon (RD1079).

C'est dans ce cadre qu'une composition schématique de principe a été élaborée, et que des avis sont parfois émis, au gré des nouveaux projets immobiliers, commerciaux ou d'aménagements paysagers concernant ledit quartier.

COURMANGOUX



Accompagnement sur des projets communaux et des réhabilitations dans le village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Courmangoux a sollicité le CAUE pour des recommandations sur le choix de teintes des menuiseries de la mairie. Cette rencontre a été l'occasion de prendre connaissance des projets et des évolutions du village, qu'il s'agisse d'initiatives privées ou publiques.

Le village continue d'évoluer, le patrimoine privé mute et les projets communaux se poursuivent. Le CAUE accompagnera la commune sur des recommandations ponctuelles sous forme de croquis et de schémas ou de notes.

CRAS-SUR-REYSSOUZE



Création d'une nouvelle salle des fêtes et d'habitat pour renforcer le cœur de village

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de la commune de Cras-sur-Reyssouze ont sollicité le CAUE pour avoir un avis sur un aménagement déjà évalué avec notre aide en 2008. Cet avis porte sur des terrains situés à l'arrière de la mairie et de l'école, terrains sur lesquels les élus souhaiteraient réaliser une nouvelle salle des fêtes et de l'habitat (14 logements environ, et une résidence destinée aux personnes âgées). D'autres terrains situés plus au nord, en direction des équipements sportifs, se prêteraient à l'installation d'un «city stade» sur une aire de loisirs.

La particularité de la réflexion a été la prise en compte d'une zone classée en PPRI où toute construction est interdite. Cela a été l'occasion de proposer d'en faire un véritable espace public, avec des cheminements et des croisées propices aux rencontres.

Le CAUE propose une réflexion comprenant :

- un schéma d'aménagement du quartier (habitat) favorable au contexte environnemental
- un «zoom» sur l'implantation et l'organisation d'une nouvelle salle des fêtes et d'aménagements sportifs complémentaires .

CRESSIN-ROCHFORT



Requalification du site l'Ecoignon

Commanditaire : Commune

Partenaire : Communauté de Communes Bugey Sud

Mission : Entre la montagne de Parves et la Chamoise, le lac du Lit au Roi occupe l'ancien marais de Cressin-Rochefort et Massignieu-de-Rives, et bénéficie d'un paysage de grande qualité. Aujourd'hui, au lieu-dit l'Ecoignon, la commune a fait aménager une zone de loisirs plantée d'une végétation aux essences variées sur des surfaces de gazon ou gravillonnée et/ou de terre battue. Le restaurant contribue à l'attractivité de ce lieu. La Via Rhôna à proximité longe le lac et offre la possibilité de faire une halte et de s'arrêter découvrir ce magnifique paysage. Cependant, ce site manque actuellement d'un aménagement structuré et mérite une mise en valeur à l'échelle globale du site. C'est dans ce contexte que la commune a sollicité le CAUE pour mener une réflexion sur la requalification de ce site naturel au bord de l'eau, dans un cadre paysager de grande qualité. L'objectif est de proposer des principes d'aménagement qui respectent ce site naturel. Cette étude doit s'inscrire dans un projet global de réflexion de développement économique et touristique du Lac du Lit au Roi, en partenariat avec la Communauté de Communes Bugey Sud.

CROTTET



Recommandations concernant la démolition d'un ancien four à pain

Commanditaire : Commune

Partenaires : STAP - DDT

Mission : Sur demande des élus, un permis de démolir concernant un ancien four à pain, a fait l'objet d'une visite de terrain pour juger de l'impact visuel prévisible. Cet ancien four était encore utilisé voilà quatre ans à peine, dans le cadre de festivités villageoises. Le Service d'Architecture et du Patrimoine, ainsi que la Direction Départementale du Territoire ont également été sollicités pour avis.

Si l'aspect lié à l'histoire locale collective est indéniable, la présence de cette bâtisse permet d'assurer une transition entre d'anciennes fermes déjà modifiées mais aux implantations encore caractéristiques, et un quartier davantage pavillonnaire développé ces dix dernières années. Sa démolition entrainerait inévitablement un contraste encore plus saisissant entre ces deux ambiances urbaines.

CROZET



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté un conseil pour la construction d'une maison individuelle.

CULOZ



Réflexion sur la requalification du centre-ville

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Culoz est située sur la rive droite du Rhône, au pied du Grand Colombier. Les élus ont fait appel au CAUE de l'Ain dans le cadre d'un projet de requalification du centre-ville, en vue de lui redonner un dynamisme commercial, social et démographique. Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale de la commune qui dresse des objectifs à court et long terme. Cette réflexion fait suite à un diagnostic, établie en 2014 par le CAUE, fixe les grands axes d'interventions structurants pour le territoire en veillant à une cohérence d'ensemble et de développement économique.

DIVONNE-LES-BAINS



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : ville
Partenaire : STAP

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la ville, le CAUE a apporté des conseils sur différents projets de constructions de maisons individuelles ou d'ensemble de logements, de rénovations, d'extensions, ...

DOMSURE



Recommandations sur l'urbanisation du centre village

Commanditaire : Commune
Partenaire : EPF

Mission : Le centre village comprend du foncier constructible qui est en grande partie dans le domaine privé. Ces terrains se trouvent au coeur du village et dans des secteurs stratégiques pour son développement. La commune souhaite maîtriser le devenir de son centre village, elle a sollicité le CAUE afin qu'il l'accompagne sur ce dossier, en partenariat avec l'EPF.

Nos recommandations se sont fondées sur une analyse architecturale, urbaine et paysagère des caractéristiques du village. Ce sont elles qui donnent son identité à Domsure. Le CAUE a donné des conseils qui visent à développer le village, en réinterprétant ses caractéristiques. Ces recommandations ont pris la forme de schémas et de croquis ; des références d'opérations comparables ont été proposées.

DOUVRES



Préservation d'une tour-pigeonnier

Commanditaire : Commune

Partenaire : PPA

Mission : La commune a fait appel au CAUE de l'Ain pour la préservation d'une tour-pigeonnier appelée «La grange Lamanne» et répertoriée dans le pré-inventaire des Richesses touristiques et archéologiques.

Il s'agit d'un ensemble architectural très intéressant avec un bâtiment habitable, une grange qui pourrait être aménagée et la tour-pigeonnier datant du XIIIème siècle.

Le CAUE a proposé d'accompagner la commune dans la définition de recommandations architecturales et de principes d'aménagement et d'apporter ses conseils sur l'évolution du futur projet avec l'assistance de PPA (Patrimoine des Pays de l'Ain).

Le CAUE peut également conseiller les particuliers, futurs acquéreurs.

ETREZ



Recommandations pour un Permis d'aménager du lotissement « Le petit bosquet »

Commanditaire : Commune

Mission : La commune s'est tournée vers le CAUE de l'Ain pour des recommandations sur un permis d'aménager concernant le lotissement dit «Le Petit bosquet», situé à l'ouest du coeur de village. Le CAUE avait déjà mené une réflexion sur ce quartier, entre 2012 et 2013.

L'objet de la demande des élus est de définir des points qualitatifs d'aménagements à exprimer aux aménageurs, et non pas de remettre en question l'ensemble de l'aménagement, des recommandations générales ayant déjà été délivrées par le CAUE.

Les solutions ont porté sur un «fil d'eau» longeant la desserte principale, le traitement d'un espace commun, situé à mi-parcours, l'aménagement d'une noue paysagère sur la portion d'espaces verts en direction de la salle des fêtes, le terrassement des niveaux de certaines parcelles. La commune vérifiera ce qui concerne l'application ou non de la Loi sur l'eau pour ce type de projet.

FARAMANS



Réflexion sur l'évolution de bâtiments communaux

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin qu'il l'assiste dans leur projet d'évolution de bâtiments communaux situés en centre bourg. Le premier se situe dans l'enceinte du groupe scolaire, le deuxième est une salle associative.

Les élus souhaitent aménager un logement à l'étage d'un des bâtiments scolaires et offrir un préau attenant à la salle associative.

Le travail du CAUE a été tout d'abord, de resituer cette étude dans le développement communal poursuivi depuis plusieurs années en ayant une vision à long terme. En effet, il y a plusieurs années, la commune a regroupé les équipements publics (mairie, la salle associative et la salle des fêtes) autour des terrains de sport et de l'école, pour marquer une centralité.

Dans la même dynamique, un terrain a été retenu par la commune en prévision de la construction de logements, il est actuellement classé en zone 2 AU. Cette situation donne une lecture de l'espace central comme un espace fédérateur, autour duquel la vie du village s'organise. L'espace public de Faramans n'est pas une place, c'est un espace vert ludique polyvalent. Il convient de lui trouver un cadre bâti et paysager.

Dans un premier temps le CAUE s'est donc questionné sur l'identité du secteur, ses potentialités, afin que les opérations programmées viennent alimenter cette identité. Dans un second temps il a proposé des réponses aux questions posées à l'origine par la commune, tout en venant structurer le projet de développement du village.

FERNEY-VOLTAIRE



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté des conseils sur différents projets de constructions de maisons individuelles ou d'ensemble de logements.

FRANCHELEINS



Création d'un local communal

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus souhaitent réaliser un nouveau local pour accueillir le matériel communal. Le site central et facile d'accès où se trouvent la plupart des équipements communaux est propice à cette implantation. Plusieurs hypothèses sont discutées sur place avec les élus, avec une hypothèse plus rationnelle et intéressante en accroche avec la salle des fêtes.

FRANS



Evolution d'une ferme à cour carrée

Commanditaire : Commune

Partenaire : STAP

Mission : La commune de Frans a sollicité le CAUE concernant l'évolution du site de l'ancienne ferme à cour carrée, située dans le centre du village, à proximité de l'église protégée au titre des monuments historiques. Les objectifs de la commune sont multiples : création de surfaces commerciales, logements en partie à destination de personnes âgées, espaces publics et équipements (city stade, jardins...). Par sa situation et son intérêt patrimonial, les enjeux de l'évolution de ce tènement sont majeurs. Il s'agit d'introduire de nouvelles fonctions, d'aménager un espace public de qualité et de redonner un caractère de centre village à l'ensemble du secteur.



Extension des locaux de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Frans fait appel au CAUE pour la transformation et l'extension des locaux de la mairie, situés à proximité immédiate de l'église Saint-Etienne, partiellement inscrite aux monuments historiques. Le bâtiment existant est constitué d'un volume simple en rez-de-chaussée + un étage + combles, de plan rectangulaire. L'actuelle salle du conseil et des mariages est située à l'étage du bâtiment, sans ascenseur, et ne répond pas aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le CAUE propose plusieurs pistes d'extension des locaux, afin d'aider la municipalité à s'orienter vers un scénario adapté.

GRIEGES



Recommandations sur un avant-projet d'ensemble pour personnes âgées, de locations et de services en coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus ont sollicité le CAUE de l'Ain pour avoir un regard extérieur sur un permis de construire important par son emprise et sa situation en plein centre du village, ainsi que d'éventuelles recommandations complémentaires. De fait, ce dossier a fait l'objet de discussions entre les élus et les aménageurs-concepteurs (SEMCODA) qui ont déjà défini nombre de leurs attentes, sauf celles concernant les aspects extérieurs.

Le CAUE fait part de ses recommandations, invitant les élus à considérer davantage le contexte urbain (mairie, église, supermarché, pharmacie, stationnements). C'est à l'échelle de cet espace public que la façade doit être proportionnée.

GRILLY



Aménagement de l'ancienne mairie

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Grilly souhaite développer une réflexion sur la rénovation de l'ancienne mairie.

Le bâtiment se situe dans le centre ancien de la commune. Il abrite aujourd'hui une école, un atelier d'horloger ainsi qu'un logement. L'atelier va être amené à disparaître et les locaux de l'école pourraient être réorganisés.

Les élus souhaitent l'appui du CAUE pour les aider à répondre aux différentes problématiques qui se posent :

- la définition d'un programme intégrant 1 à 3 logements gérés par la commune
- la réorganisation des différentes fonctions en évitant les conflits d'usage (école/logements)
- l'aménagement des abords, cheminements et accès
- la nécessité de stationnements en nombre
- la définition de critères d'une architecture traditionnelle
- les normes

Réflexion coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : Le centre du village de Grilly présente un habitat groupé dense où les différentes composantes de l'espace public se confondent parfois (circulation automobile, piétonne, stationnement...). Il abrite du patrimoine comme l'église, le lavoir, la mairie. Le centre bourg s'organise autour de deux axes importants : la route de Sauverny et la Grand'rue.

Le village est parcouru par une départementale où le trafic et la vitesse sont importants. Enfin, certains espaces méritent plus ample réflexion comme la place de l'église, le carrefour avec la départementale la Grand'rue.

Parmi les points sur lesquels la commune souhaite développer une réflexion, on trouve les problèmes de circulation liés à la RD 15 et plus particulièrement les entrées du village ainsi que le carrefour avec la Grand'rue, les futurs espaces d'équipements, le parvis de l'église ainsi que la réhabilitation de la voie ferrée en voie verte.

GROISSIAT



Réflexion sur l'aménagement de la place Saint-Cyr

Commanditaire : Commune

Partenaire : ADIA

Mission : La commune de Groissiat souhaite l'appui du CAUE sur l'aménagement de la place Saint Cyr et ses abords.

Une première réflexion avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain a déjà permis de faire ressortir certaines problématiques et de proposer une première hypothèse d'aménagement fonctionnel du site.

Afin d'avoir une réflexion plus large autour de la place Saint Cyr et de ses abords, une analyse du contexte dans lequel se trouve le site sera réalisée. Un état des lieux (circulations, stationnement, espace de repos, espace vert, usages, perspectives) mettra en évidence les atouts, les contraintes et les capacités du site. Ensuite, une réflexion sera menée sur le rapport entre le site, son emplacement, ses limites, les fonctions qu'il accueille et pourrait être amené à accueillir.

IZIEU



Requalification de la place de l'église et mairie

Commanditaire : Commune

Mission : La commune d'Izieu a souhaité avoir les conseils du CAUE de l'Ain concernant leur projet d'espace public. Le centre-bourg présente un bel ensemble de maisons typiques dans un plan composé de ruelles, de passages étroits, d'impasses... Le bâtiment de la mairie, constituant un ensemble avec l'église, la placette et le monument aux morts, marque l'entrée du centre-bourg.

La configuration du site marquant la scénographie d'entrée de village lui confère un caractère intéressant, à réfléchir en cohérence avec le projet proposé pour l'accessibilité.

Ainsi, l'objectif est de requalifier cet espace par une mise en valeur, par l'organisation de l'espace, par les usages et les matériaux à privilégier.

JASSANS-RIOTTIER



Evolution des abords mairie école

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus souhaitent requalifier les abords des écoles et de la mairie. Les objectifs sont de les rendre plus fonctionnels et sécurisés, de mieux les identifier et de les adapter aux usages.

Le stationnement doit être augmenté au regard de l'existant souvent sous-utilisé. Les cheminements doux doivent être bien dimensionnés et évalués à l'échelle du centre. Le site est en pente et cette contrainte doit être intégrée et valorisée.

Sur la base d'un constat des usages, ayant fait l'objet d'un petit film au moment des sorties des écoles, différents principes d'évolution sont proposés par le CAUE de l'Ain et permettent aux élus d'avancer sur cette thématique avec le projet de consultation de paysagistes, sur la base d'un programme bien défini.

JOURNANS



Suivi du lotissement communal

Commanditaire : Commune

Partenaire : Dynacité

Mission : Un quartier est en cours d'aménagement dans le prolongement du cœur de village.

Une réflexion de qualité a été menée sur les espaces publics et sur le paysage interne à l'aménagement.

La commune a souhaité qu'un suivi des projets des particuliers et de Dynacité soit réalisé par le CAUE de l'Ain, afin de garantir la qualité attendue au niveau des abords de l'espace public et de la cohérence d'ensemble.

LALLEYRIAT



Réflexion sur l'aménagement du plan d'eau

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Lalleyriat possède un lac artificiel aménagé en 1972 (ancien étang envahi par la végétation), situé au sud du centre village de Lalleyriat entre la RD 55 et le pied du Mont, avec une montagne au sud.

Différentes activités sont pratiquées sur le site : la randonnée, la pêche, la baignade. Ces différents usages sont liés à une activité touristique qui dépasse l'échelle de la commune et qui interagit avec la commune voisine du Poizat, le plateau de Retord ou encore le GR 9 qui fait partie de la Grande Traversée du Jura.

Les élus souhaitent mener une réflexion avec le CAUE sur l'aménagement de ce plan d'eau. Ils ont déjà relevé un certains nombres de problèmes : qualité sanitaire du lac, impossibilité d'en faire le tour à pied sec, problèmes de stationnement, vitesse excessive sur la RD. Les habitants ont proposé différents points de réflexion : laisser une partie du lac sauvage et en aménager une autre à vivre, valoriser l'activité économique par une vision plus large du tourisme, améliorer l'accessibilité du lac, aménager une plage, refaire le terrain de boules et les sanitaires, développer la pêche et les points de rencontre des divers sentiers. La commune souhaite conserver le site afin de le valoriser et y développer des activités pour attirer la population, créer des animations pour enfants, aménager une véritable aire de camping, permettre le développement de l'activité de pêche, du ski de fond et de rendre le site et les activités accessibles à tous.

LE MONTELLIER



Réhabilitation logements communaux

Commanditaire : Commune

Mission : La commune est propriétaire de logements au centre village. Ces derniers sont vétustes. Le conseil du CAUE consiste à vérifier les possibilités de réorganisation de l'ensemble tout en valorisant ce bâti villageois bien situé et donnant sur l'espace public (conseil chromatique en particulier).

LESCHEROUX



Réflexion sur le coeur du village

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de la commune de Lescheroux sollicitent le CAUE pour les aider à réfléchir sur la définition d'un lieu de rencontre, synonyme de convivialité, en centre village, ainsi que l'évaluation d'un programme bâti comprenant du neuf et de l'ancien pour renouveler l'offre d'habitat en centre village et soutenir la présence des commerces encore existants. Les besoins en stationnements ne doivent pas être omis.

Très perceptible à pied ou en vélo, le coeur de la commune marque un effet de bute, d'autant plus notable qu'il est « délimité » par un petit cours d'eau, « la Sane », dont la source est située à environ 500m plus à l'est, dans un pré. Il existe, entre « La Sane » et le chevet de l'église, un ensemble bâti dont la situation pose question. Il comprend une boulangerie dont le foncier appartient à la commune, et un terrain privé. La commune souhaiterait évaluer l'intérêt d'acquérir ce terrain afin d'initier une démarche auprès d'un bailleur social, par exemple, pour une opération mixte habitat-commerces.

LHUIS



Réflexion sur la traversée du centre-bourg

Commanditaire : Commune

Mission : Le village de Lhuis se situe entre rive droite du Rhône et montagne. Le centre-bourg, marqué par la position de l'église du XIIe siècle dont l'abside est classée par arrêté du 17 septembre 1937, se situe à la rencontre de voies de circulation. Aujourd'hui, ce flux presque exclusivement composé de voitures se confronte aux piétons et pose donc problème dans son aménagement actuel.

La commune a fait appel au CAUE de l'Ain pour mener une réflexion sur le centre-bourg de la commune «à sécuriser» en améliorant le fonctionnement de circulation et par la même occasion valoriser l'espace public.

MARBOZ



Recommandations sur les teintes de la médiathèque

Commanditaire : Commune

Mission : La commune réhabilite l'ancienne école en médiathèque.

La toiture existante, l'enduit existant et une grande partie des fenêtres existantes sont conservés. Les portes sont changées, une marquise est implantée, les fenêtres du rez-de-chaussée sont équipées de brise-soleil et de lambrequins.

La commune sollicite les recommandations du CAUE pour le choix des teintes des menuiseries de ce bâtiment.

MARLIEUX



Evolution du quartier de la gare

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Marlieux est en expansion depuis quelques années. Elle possède un centre bourg de qualité, doté de quelques commerces et restaurants.

La municipalité fait appel au CAUE pour mener une réflexion sur le devenir d'un tènement situé le long de la voie ferrée, au sud des locaux de la mairie. Cette parcelle est utilisée comme parking par les usagers du train. A ce jour, l'absence d'aménagement réalisé sur la parcelle est responsable d'un stationnement non organisé, qui empiète largement sur le parvis de la mairie. Les enjeux du projet sont multiples. Il s'agit de structurer le stationnement tout en offrant un espace paysager de qualité à l'image de la commune et d'offrir une meilleure lecture de la façade de la mairie (ancienne gare). La réflexion sur un maillage piéton sécurisé permettra d'assurer une bonne liaison entre le centre et le secteur de la gare.

MASSIGNIEU-DE-RIVES



Requalification du site du port de plaisance

Commanditaire : Commune

Partenaire : Communauté de communes Buey-Sud

Mission : La commune se perche sur une moraine entre le lac du Lit au Roi et le Rhône, et s'apparente à une île.

Le tourisme nautique a pris place dans le paysage avec l'installation d'un camping 4 étoiles sur la rive est et d'un port de plaisance de 132 anneaux au sud du plan d'eau disposant d'une capitainerie utilisée actuellement comme snack. Ces différents usages sont liés à une activité touristique qui dépasse l'échelle de la commune et interagit avec la commune voisine de Cressin-Rochefort.

C'est dans ce contexte que la commune, par le biais d'un projet via la Communauté de Communes Bugey-Sud concernant le Lac du Lit au Roi, a sollicité le CAUE de l'Ain pour mener une réflexion sur la requalification de ce site au bord de l'eau, dans un cadre paysager de grande qualité.

L'objectif est de proposer des principes d'aménagements selon les enjeux touristiques du site. Le projet global concerne la requalification par la réorganisation spatiale des usages actuels et futurs.

La requalification de ce site doit se faire en même temps que l'étude menée par la commune de Cressin-Rochefort afin d'élaborer une réflexion d'ensemble cohérente.

MATAFELON-GRANGES



Recommandations sur la réalisation d'une fresque

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Matafelon-Grange désire réaliser une fresque sur le pignon d'un four banal dans le centre du village, à proximité de la mairie. Elle demande les conseils du CAUE

MESSIMY-SUR-SAONE



Valorisation des espaces publics

Commanditaire : Commune

Mission : La municipalité souhaite améliorer le fonctionnement de son centre village et valoriser différents espaces publics : place de la mairie, place de la halle et parvis de l'église. La réflexion concerne également les modes doux avec le principe d'assurer des cheminements continus, confortables, agréables et sécurisés le long des différentes voies du centre et ce, en prenant en compte les récents et futurs quartiers d'habitations. Le stationnement doit par ailleurs être optimisé sur l'ensemble du centre village, tout en préservant et confortant la qualité des lieux. Le CAUE propose une étude globale comprenant plusieurs scénarios d'évolution pour chacun des espaces publics de la commune.

MEZERIAT



Aménagement du centre bourg

Commanditaire : Commune

Mission : La commune sollicite le CAUE afin que celui-ci l'accompagne dans son projet de réaménagement du centre village. La réflexion intègre la réalisation de cheminements doux à l'échelle de la commune et le réaménagement d'espaces publics et de voiries à l'échelle du centre bourg. La commune souhaite une réflexion globale à l'échelle du bourg afin de rendre le village aux piétons. La mise en place d'une zone 30 est à l'étude. Le CAUE accompagne et conseille la commune sur ces réflexions à l'échelle du bourg, puis à l'échelle de chaque site.

En 2014, le CAUE fait des recommandations à l'échelle de la commune.

En 2015, le CAUE a donné des conseils à l'échelle de la place du Marché

MIONNAY



Aménagement du centre bourg et du futur quartier de la gare

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Mionnay, proche de l'agglomération lyonnaise est en plein développement. La municipalité souhaite maîtriser son évolution à moyen et long terme. Elle fait appel au CAUE afin de mener une réflexion sur deux secteurs en particulier : le centre bourg et le quartier de la gare.

Le centre bourg est aujourd'hui caractérisé par la présence d'équipements (mairie, écoles, commerces) et d'un ensemble de logements récents, dont la place pourrait être l'élément d'articulation. Au vu de l'urbanisation récente de cette commune, l'aménagement du centre bourg est une opportunité pour elle de bénéficier d'une réelle identité.

Le quartier de la gare a été identifié au Plan Local d'Urbanisme comme zone future d'accueil de 280 logements aux typologies diverses (du logement individuel au petit collectif), d'un secteur d'activité tertiaire, d'un pôle sportif et d'un parc avec bassin de rétention des eaux.

Pour accompagner la commune dans ses prises de décisions et introduire une phase plus opérationnelle, le CAUE propose plusieurs scénarios d'évolution de chacun de ces deux secteurs.

Construction de 46 logements en centre village

Commanditaire : Commune

Partenaire : Urbi et Orbi



Mission : La municipalité de Mionnay fait appel aux conseils du CAUE pour un projet de construction de 46 logements en centre village. Les élus nous interrogent sur l'intégration urbaine du projet, ses connections piétonnes avec les équipements existants et futurs de la commune et sur la densité du projet.

MIRIBEL



Mise en valeur des espaces publics

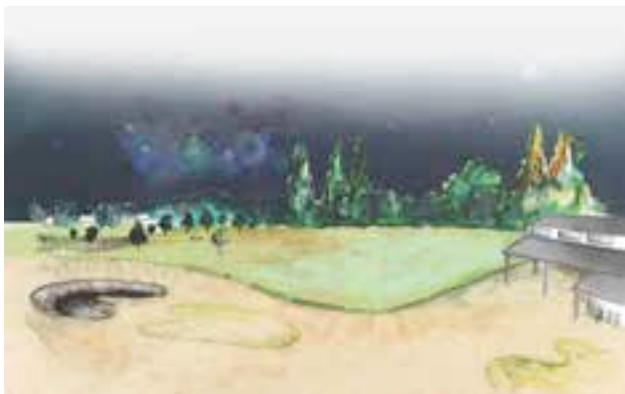
Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Miribel dispose de nombreux espaces verts dont l'aménagement et l'entretien sont à la charge de trois agents communaux. A ce jour, la municipalité souhaite bénéficier de conseils «fleurissement» à l'échelle de la commune, afin d'acquérir une logique de gestion globale des espaces non bâtis.

Les services techniques de la commune de Miribel souhaite également mener une réflexion sur trois espaces publics en particulier afin de participer à la mise en valeur générale de la commune :

- Le site du passage Paravis est un ensemble de venelles (menant entre autre à l'école) au sein desquelles les circulations piétonnes sont à conforter. Le CAUE propose un parcours agrémenté de jeux pour enfants, signalétique appropriée et espaces fleuris afin d'encourager les écoliers à emprunter ses cheminements piétons sécurisés.
- Le parc Buttard était à l'origine le jardin d'une demeure privée du 19ème siècle, dont la commune a fait l'acquisition. Le CAUE amorce une réflexion de mise en valeur des lieux et d'ouverture ponctuelle au public.
- Les jardins des Balmes sont un ensemble de parcelles appartenant pour partie à la commune. L'objectif est de créer un sentier traversant les différentes parcelles jardinées, afin d'offrir un cheminement de qualité aux piétons, et, par la même occasion, de nouvelles connections nord/sud sur le secteur.

MISERIEUX



Evolution d'une aire de sports-loisirs

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus souhaitent mener une réflexion sur l'évolution du site sportif et de loisirs du Picou, situé en limite urbanisée du bourg et en bordure des terres agricoles. Il s'étend sur deux hectares en bord de rivière.

La commune a pour objectif de faire évoluer ce site avec les conseils du CAUE, en créant un parc naturel de loisirs et un lieu de rencontres intergénérationnelles. Une évolution du bâti est également prévue, sur la base d'un programme destiné aux usagers du site (restructuration et déconstruction), en lien avec les futurs aménagements paysagers. Des anciennes halles pourraient être récupérées et installées dans ce nouveau cadre.

Evolution du cimetière

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus souhaitent requalifier l'ancien cimetière avec des aménagements paysagers. La demande concerne également la réorganisation du cimetière récemment créé qui se situe dans le prolongement du cimetière actuel, dans un souci d'intégration d'espaces de repos et de qualité paysagère.



MONTCET



Réflexion sur l'évolution d'équipements communaux

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de la commune de Montcet sollicitent le CAUE pour une réflexion globale sur l'évolution de certains équipements communaux (mairie, salle de type foyer communal), situés autour du carrefour principal du coeur de village.

Le CAUE propose aux élus de réfléchir sur quelques scénarios distincts autour du thème de la définition des besoins de l'actuelle mairie dont l'étroitesse et la fragmentation nuisent à sa visibilité dans l'espace public. De manière concomitante, la situation du centre communal se révèle particulièrement structurante. La réflexion est aussi l'occasion d'une mise en accessibilité du carrefour.

MONTMERLE-SUR-SAONE



Evolution d'un îlot communal

Commanditaire : Commune

Mission : La municipalité souhaite mener une réflexion sur le fonctionnement du centre de Montmerle avec en particulier l'amélioration des circulations piétonnes et les conséquences induites sur la circulation automobile et le stationnement. Les élus envisagent de créer de nouvelles places de parking en restructurant un îlot du centre bourg. L'aménagement induit la démolition d'une partie du bâti existant sur ce tènement. Le CAUE propose plusieurs scénarios d'évolution du secteur (imaginant différents degrés de démolition) afin d'aider les élus à amorcer un projet d'espace public de qualité, qui permettra de requalifier l'ensemble du centre bourg.



Suivi chromatique

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Montmerle possède un nuancier auquel l'ensemble des pétitionnaires se conforme en cas de ravalement de façade. Dans le cadre d'une convention de suivi chromatique, le CAUE assure l'accompagnement de la commune pour ses projets couleurs. Les conseils s'organisent sur le lieu du projet, en présence du maître d'ouvrage, d'un représentant de la mairie et d'un architecte conseiller du CAUE. Ensemble, ils choisissent dans le nuancier les références de couleurs les plus adaptées à l'intégration du bâtiment et à la volonté du maître d'ouvrage. Selon les cas, l'architecte-conseiller donne également des recommandations sur le dessin de façade (bandeau, soubassement, chaîne d'angle, encadrement de fenêtre, modénature...) et sur les finitions d'enduit ou peinture appropriées au bâtiment et au contexte.

MONTREVEL-EN-BRESSE



Atelier paysage et urbanisme, requalification du centre ville, Montrevel 2030

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour réfléchir sur les fonctions du centre, à l'aide d'une méthode associant élus, décideurs locaux et habitants. Le CAUE propose la constitution d'un groupe de travail s'inscrivant dans une opération de requalification du centre qui pourrait être intitulée « Montrevel 2030 ».

Plusieurs séances, sous la forme d'ateliers transversaux, de conférences, et de visites d'opérations similaires, traitent des thèmes suivants :

- 1- Histoire (caractéristiques du coeur du bourg) / Transition énergétique (adaptation économique à l'existant et au neuf)
- 2- Paysage (exercices en ateliers) / Agriculture (circuits courts)
- 3- Restitution globale (Loisirs / Déplacements domicile-travail / Habitat)

Un scénario de principe, découlant de ces séances, et d'un questionnaire remis, a retenu l'attention des élus. L'idée principale est de ne plus faire passer les camions dans la grande rue, et de construire une véritable nouvelle rue étoffant la commune, en assurant le renouvellement bâti du centre ville et son bon fonctionnement en mode piéton, comme en mode voiture.

Recomposition des emprises et équipements scolaires

Commanditaire : Commune

Partenaire : SEMCODA

Mission : Depuis 2013, la commune de Montrevel-en-Bresse s'est tournée vers le CAUE pour réfléchir à l'évolution du groupe scolaire (primaire et maternelle). Leurs emprises et équipements sont regroupés sur un ensemble de terrains homogènes, au nord du coeur du bourg. Il s'agit de créer un « campus » favorisant les relations entre les temps scolaires et les temps péri-scolaires, et aussi avec les quartiers voisins, en développant les déplacements piétons.

Différentes hypothèses ont fait l'objet de réunions de concertation. L'hypothèse finale préserve les écoles pré-existantes tout en les complétant.

Par la suite, les élus ont demandé l'avis du CAUE sur le projet des écoles, présenté par Studio PYC, cabinet d'architectes de Villeurbanne, retenu sur la base d'une AMO assurée par la SEMCODA.

NANTUA



Concours vitrines (2015)

Commanditaire : Ville

Partenaire : STAP

Mission : Participation au jury pour le concours urbain de traitement artistique des vitrines dans le coeur de ville.

NANTUA



Conseils sur différents aménagements dans la ville

Commanditaire : Ville

Mission : Dans le cadre d'une convention d'accompagnement, le CAUE a apporté ses conseils à la commune sur différents sujets :

- aménagement du parking du gymnase,
- aménagement de l'entrée de ville,
- changement de volets de l'école maternelle,
- panneaux d'affichage de la mairie,
- aménagement de la rue de l'Hôtel de ville - Projet Fontaine,
- rafraîchissement de la façade de la gare,
- rénovation du pétanquodrome.

Conseil des particuliers en ZPPAUP

Commanditaire : Ville

Partenaire : STAP

Mission : Dans le cadre d'une convention d'accompagnement de la commune pour conseiller les particuliers en ZPPAUP, le CAUE a apporté ses recommandations pour différents projets :

- remplacement de véranda,
- construction d'une maison neuve,
- création d'un balcon, coloration de façade,
- projet de garage,
- création d'une extension, ...

NATTAGES



Opération coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune constitue avec Virignin, Massignieu et Parves, une île entre le vieux Rhône et le Rhône canalisé. Nattages est une commune résidentielle avec une population en constante augmentation. Elle est composée d'une quinzaine de hameaux autour d'une topographie accidentée, sans centre urbain identifiable.

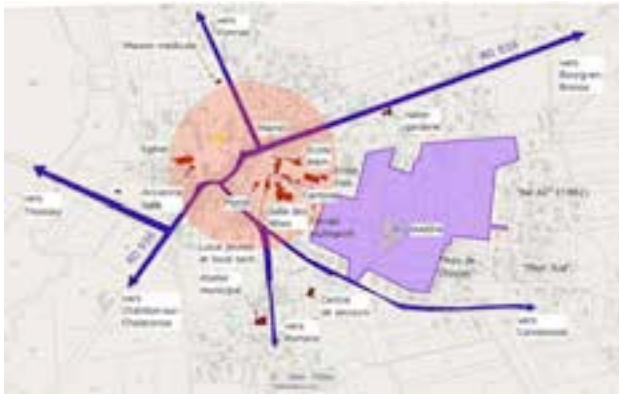
L'imposant bâtiment regroupant mairie/école/salle des fêtes, est le seul lieu animé de Nattages.

Les élus souhaitent favoriser du lien social, créer des commerces, des logements intergénérationnels, un bistrot de pays, des locaux pour des artisans. Ils aimeraient aussi que la commune retrouve des liens avec le Rhône. Ils envisagent d'élaborer un PLU qui permettent de mettre en oeuvre ces volontés avec pour tous leurs projets une participation des habitants.

Le CAUE a élaboré une étude coeur de village en deux volets :

- un volet paysager visant à définir l'identité de la commune afin de la préserver et de la mettre en valeur,
- un volet bâtiment visant à renforcer le centre bourg existant autour de la mairie-école.

NEUVILLE LES DAMES



Projet d'aménagement d'une zone 1AU

Commanditaire : Commune

Partenaires : DDT de l'Ain - EPF

Mission : La DDT et le CAUE accompagnent la commune dans son projet d'aménagement d'une zone 1AU, sur laquelle une étude AEU a été menée en 2009.

Afin de répondre à toutes ses questions et d'actualiser l'étude AEU, la commune envisage de mettre en place une étude préalable à la phase opérationnelle (avant la consultation des opérateurs).

La DDT et le CAUE assistent la commune dans l'élaboration d'un cahier des charges qui permettra de consulter un groupement de bureaux d'études. En complément du cahier des charges rédigés par la DDT, le CAUE apporte ses recommandations sur les aspects de qualités urbaines, paysagères et architecturales attendues dans le projet.

ORNEX

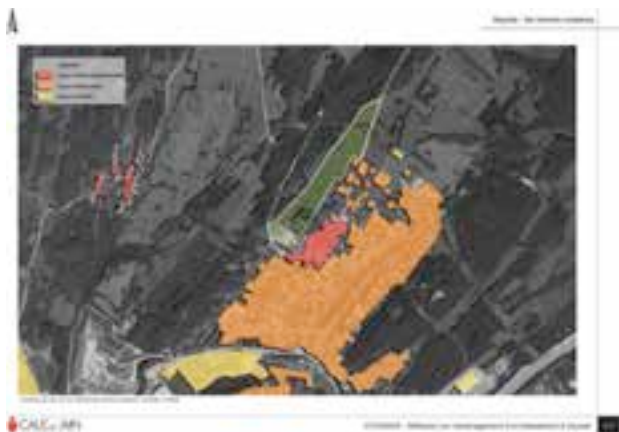


Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une convention d'accompagnement de la commune, le CAUE a donné des conseils pour des projets d'ensembles de logements et de maisons individuelles.

OYONNAX



Réflexion sur l'aménagement d'un lotissement à Veyziat

Commanditaire : Commune

Mission : La commune d'Oyonnax souhaite reprendre et prolonger une réflexion sur l'aménagement d'un lotissement à Veyziat.

Le site a fait l'objet d'une première réflexion en 2013.

Le secteur jouxte une forme urbaine traditionnelle et une forme urbaine résidentielle. Les élus aimeraient développer un lotissement d'une quarantaine de parcelles de moins de 700 m², majoritairement composé de maisons individuelles. La réflexion pourrait porter sur les thèmes liés au développement durable et les éco-quartiers.

PARCIEUX



Aménagement de terrains pour la commune en coeur de village

Commanditaire : Commune
Partenaire : EPF

Mission : La commune de Parcieux s'est tournée vers le CAUE pour développer :

- la réflexion sur un nouveau coeur de village, allant davantage vers le sud, comprenant notamment une joujouthèque, une salle d'association et une autre de catéchèse.

- un programme près de la mairie et de l'église, comportant 12 logements locatifs, 4 à 5 logements pour personnes âgées, une salle d'activité communale et la Poste.

Une proposition d'orientation d'aménagement émanant du CAUE a été intégrée à un cahier des charges élaboré par l'EPF, présent à toutes les réunions et actif dans l'aide à l'acquisition de la parcelle concernée par l'opération. Cela nécessite encore des bases techniques complémentaires (relève de terrain, étude des sols) et risque de déboucher sur une procédure de modification simplifiée du P.L.U.

PEROUGES



Evolution de la ferme Juenet et de ses abords

Commanditaire : Commune
Partenaire : STAP

Mission : La commune a fait l'acquisition, via l'EPF, d'un tènement de 8000 m² comprenant une ancienne ferme, bien placée entre la cité médiévale et le parking du vallon (espace principal de stationnement de la cité, bien intégré dans le site et ayant fait l'objet d'une consultation de paysagistes).

Le CAUE a mené une première analyse du site et du bâti visant à mettre en adéquation le programme (travail des élus en collaboration avec un bureau d'étude spécialisé) et le site bâti et paysager. Le programme prévoit des locaux à destination de la population, de l'hébergement, des jardins partagés, des espaces festifs, ...

Sur ces bases, des consultations architectes et paysagistes ont permis de retenir un architecte du patrimoine pour le bâti et un paysagiste pour les aménagements du site (avec phasage). Le permis va être déposé.

PIZAY



Réflexion sur les avant-projets du coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus sollicitent le CAUE de l'Ain pour les aider à élaborer un projet global de réflexion pour l'ensemble du coeur de la commune, et de sa principale traversée.

La priorité pour les élus concerne l'école maternelle qui n'est plus adaptée aux besoins actuels, aujourd'hui en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec le Montellier et Faramans.

Si la vétusté de la mairie est patente (problème d'isolation), et de la caserne également, cela est considéré comme secondaire par rapport à l'éventuelle réhabilitation-extension ou création d'une nouvelle école maternelle.

Le maire rappelle le travail précédent du CAUE qui a déjà été intégré au niveau du P.A.D.D. et des orientations d'aménagements particulières.

PONT-D'AIN



Evolution des écoles

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Pont d'Ain s'est développée historiquement le long de la rive nord de la rivière d'Ain. La commune compte deux écoles : une école maternelle et primaire sur la rive nord dans l'ancien Pont d'Ain au niveau du centre administratif de la commune (mairie, poste, salle des fêtes, garderie périscolaire), et une école maternelle en rive sud aux Maladières (en zone rouge du PPRI, et qui ne peut être étendue).

La commune a entrepris un projet de création de ZAC avec 490 logements, en rive sud aux Maladières. Une réserve foncière est prévue dans cette ZAC pour la création d'un nouveau groupe scolaire, non loin du collège et des équipements sportifs.

La commune a demandé une étude au CAUE afin :

- d'envisager l'impact urbain du maintien ou de la suppression de l'école du centre, sur l'évolution de la commune.
- d'étudier les possibilités d'évolution de l'école du centre qui manque de locaux et de surface de récréation et qui ne dispose que de peu de foncier pour s'étendre.
- à l'échelle urbaine, d'étudier les liens entre les deux rives et aussi ceux avec la rivière d'Ain, par la création d'une passerelle qui favorisera les cheminements doux, et permettra à Pont d'Ain de renforcer ses liens avec sa rivière.

PORT



Aménagement du village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune s'interroge sur l'évolution du secteur qui s'étend de l'entrée sud jusqu'au tènement d'Intermarché afin de répondre aux différentes problématiques urbaines que rencontre le secteur. Les élus font appel au CAUE pour les aider dans cette réflexion.

POUGNY



Aménagement du coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune présente la particularité d'avoir deux unités urbaines séparées par une coulée verte. Les deux hameaux présentent un habitat groupé dense où les différentes composantes de l'espace public ont tendance à se confondre (circulation automobile et piétonne, stationnement). En périphérie de ces unités urbaines se développe un habitat de type résidentiel. Le hameau du haut abrite la mairie, l'école ainsi que l'église, et le hameau du bas accueille la gare, le stade et les services techniques. La commune souhaite développer une réflexion générale d'urbanisme sur son évolution (organisation de la commune, équipements publics, services, espaces publics, liaisons). Du point de vue urbain, elle souhaite réfléchir à la relation entre les deux hameaux (formes urbaines existantes, points structurants du village, axes de communication, cheminements doux et espaces publics). Du point de vue architectural, la réflexion portera sur les bâtiments publics, leurs atouts, leurs contraintes, les usages manquants ou insuffisants, leur emplacement dans la commune.

PRESSIAT



Valorisation du Mont Myon

Commanditaire : Commune

Mission : En 2000 dans le cadre de la valorisation du site classé du Mont Myon, la commune de Pressiat, avec l'appui technique du CAUE de l'Ain, entreprend l'installation de panneaux d'information pédagogique sur ce site. En 2015 la commune a pris contact avec le CAUE pour un projet de nouvelle utilisation de l'exposition.

PREVESSIN MOENS



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils pour l'aménagement de cabanes au Golf, la création d'une terrasse, l'extension d'une maison, et pour un projet immobilier de 48 logements.

RAMASSE



Réflexion sur l'évolution du centre village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Ramasse a fait appel au CAUE pour une réflexion sur l'aménagement d'un terrain en cours d'acquisition par la commune. Le site concerné couvre une superficie d'environ 7000 m², il est classé en zone N de la carte communale et se situe à proximité immédiate du centre village. Les élus souhaitent créer un ou des espaces publics, pour les manifestations associatives avec des jeux pour enfants qui profitent de la pente. Le CAUE élaborera un cadrage des actions possibles sur le site, avec des recommandations sur les aspects paysagers et urbains.

RANCE



Evolution du centre-bourg

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Rancé souhaite mener une réflexion sur l'évolution du secteur au nord-ouest du centre village, par de l'habitat et différents équipements communaux (salle des fêtes, implantation d'un city-stade et évolution du cimetière). Elle aimerait organiser les cheminements et les liens entre ces différents équipements. La commune sollicite CAUE de l'Ain pour l'aider dans ce projet

REYRIEUX



Evolution d'un secteur sports loisirs

Commanditaire : Commune

Mission : La commune s'interroge sur l'évolution des équipements sportifs dans le cadre des futures extensions urbaines et d'un constat de saturation de certains équipements. Le secteur est en pleine mutation avec la proximité immédiate d'un futur éco-quartier de 540 logements, intégrant un nouveau groupe scolaire, la création d'un vaste bassin de rétention, et la présence de nombreux équipements existants.

RIGNIEUX- LE-FRANC



Evolution de bâtiments communaux

Commanditaire : Commune

Mission : Le bâtiment communal se situe en centre village et le conseil du CAUE consiste à proposer des évolutions et des usages en particulier pour l'étage et ainsi conforter la préservation de ce patrimoine.

RUFFIEU



Réflexion sur l'aménagement de la place du village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a souhaité rencontrer le CAUE afin de lui présenter ses questionnements actuels concernant la valorisation de sa place publique, après avoir fait le choix de mise en sécurité de cet espace et l'abattage de 4 platanes malades, selon le diagnostic de l'ONF. Dans cette démarche, l'aménagement organisera les usages actuels et pourra s'enrichir d'autres usages, en particulier piétons. La volonté de la commune est de créer un lieu valorisant et convivial.

SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC



Elaboration d'une charte chromatique

Commanditaire : Commune

Mission : La commune dispose d'un PLU depuis 2005, modifié en 2009 et 2010. Cependant, les élus souhaitent émettre quelques exigences supplémentaires telles qu'une charte chromatique applicable à l'ensemble de la commune. C'est dans ce contexte que le CAUE de l'Ain a été sollicité, pour mener une réflexion sur les exigences chromatiques (teintes d'enduit, de menuiseries, de toitures) à intégrer dans le PLU en cours.

SAINT-BENIGNE



Réflexion sur l'extension du restaurant scolaire et de la mairie

Commanditaire : Commune

Partenaire : Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Mission : La commune de Saint-Bénigne a sollicité le CAUE pour réfléchir au réaménagement de l'école et de la mairie actuelles. Est associé à cette démarche, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) qui traite des aspects programmatiques.

Principales attentes de la mairie :

- étendre la capacité actuelle de la restauration scolaire, dans un délai de deux ans environ,
- améliorer la capacité d'accueil de la mairie, dans un délai de cinq ans environ
- forte volonté d'équipements à caractère environnemental (circuit court, chaufferie)
- vérifier la qualité esthétique des façades sur espaces publics

Le schéma de principe retenu est intégré au cahier des charges permettant de choisir une AMO.

SAINT-BERNARD



Evolution des bords de Saône

Commanditaire : Commune

Partenaire : STAP

Mission : La commune occupe la rive convexe d'une boucle de la Saône. Sur ces terres alluviales, formant un petit plateau au dessus du niveau de la rivière, s'est installé le bourg de Saint Bernard. Les Spinosiens ont depuis toujours créé un lien étroit avec la Saône.

Aujourd'hui, une série d'écrans visuels, constitués surtout d'arbres et de haies, bloque les vues sur la rivière et sa ripisylve, et les accès au chemin de halage ne sont pas valorisés.

Le travail du CAUE de l'Ain vise à mettre en adéquation les besoins d'équipements supplémentaires de la commune avec la plaine alluviale de la Saône, tout en portant une attention particulière au(x) paysage(s) de ce site exceptionnel.

SAINT-CHAMP-CHATONOD



Ancienne fruitière

Commanditaire : Commune

Mission : Suite à un questionnement sur le devenir du bâtiment de l'ancienne fruitière, la commune de Saint-Champ-Chatonod a sollicité les conseils du CAUE pour orienter les élus vers un projet. La première idée est de réhabiliter ce volume en logements.

Le CAUE propose de mener une réflexion en amont de tout aménagement en considérant l'espace du centre-bourg dans sa globalité. Cette étape préalable à l'élaboration du projet, met en évidence ce qui caractérise les lieux, ce qui les perturbe afin de s'orienter vers un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie. Elle permet de dégager des enjeux à long terme et de préciser les premières orientations. Il s'agit d'un document d'aide à la décision.

SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE



Extension de locaux associatifs

Commanditaire : Commune

Mission : La demande communale consiste à mener une réflexion sur l'évolution des locaux associatifs, avec l'idée de mutualiser certains locaux et de réorganiser cet ensemble associatif sur un site contraint.

SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE



Construction de 10 logements

Commanditaire : Commune

Mission : La municipalité sollicite l'avis du CAUE concernant un projet de construction de dix logements à l'entrée ouest de la commune. Cet accès, actuellement préservé, permet une découverte du village par plans successifs jusqu'à l'église. La parcelle actuelle comporte une habitation en pisé, de forme rectangulaire, orientée nord/sud et située en fond de parcelle, de manière à préserver les vues remarquables sur l'église. Ayant ressenti les qualités du site et de fait, les enjeux de la construction future, la commune fait appel au CAUE pour l'accompagner dans ses prises de décisions.



Aménagement d'un tènement communal

Commanditaire : Commune

Partenaire : Bruno Valere architecte

Mission : La commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne a fait l'acquisition d'un terrain situé à l'entrée ouest du bourg. L'objectif est de maîtriser le foncier sur ce secteur. L'usage pressenti à ce jour pour cet espace est de compléter le stationnement tout en valorisant l'entrée du village. Le terrain est bordé d'un mur en pisé le long de la route. L'ambiance actuelle est de qualité (harmonie des volumétries, des lignes de faitage, belles perspectives depuis l'espace public sur l'entrée du village et la façade de l'église). Dans ce contexte, le CAUE propose une analyse du site et de ses abords élargis ainsi que plusieurs hypothèses d'évolution du tènement.

SAINT-ETIENNE-DU-BOIS



Aménagement du centre bourg

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Saint-Etienne-du-Bois a sollicité le CAUE, afin qu'il l'accompagne pour la mise en place de différents projets communaux. Les élus souhaitent renforcer le centre village, les différents projets communaux sont élaborés dans ce sens. Le dynamisme de la commune est le support de nombreux projets privés qui peuvent participer au mouvement que la commune souhaite engager.

Le CAUE se propose d'assister la commune en proposant une stratégie de mise en place des actions communales. Cette stratégie serait fondée sur une analyse du village et de ses potentialités. L'accompagnement que propose le CAUE se conclurait par une phase d'orientation et de recommandations.

SAINT-GENIS-POUILLY



Gymnase et groupe scolaire

Commanditaire : Commune

Mission : Participation au jury pour le concours du gymnase et groupe scolaire.



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils pour la création d'une véranda et d'une maison individuelle.

SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE



Réflexion sur le coeur de village

Commanditaire : Commune

Partenaire : STAP

Mission : Les élus ont sollicité le CAUE pour les aider à réfléchir sur :

- la réhabilitation ou pas d'un bâtiment communal situé dans le prolongement de la mairie,
- la sécurisation des cheminements piétonniers sur la traversée du coeur de village semble incontournable.
- un projet global pour le coeur de village ; ils ont besoin d'identifier et de traiter par phases une série de projets, sans omettre le besoin d'un projet spécifique à la commune (« fil rouge »).

La commune disposant d'une église classée en plein coeur de village, les propositions seront faites en lien avec le Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine.

SAINT-JEAN-SUR-VEYLE



Projet de réhabilitation de l'école primaire

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus de Saint-Jean-sur-Veyle souhaitent réaménager l'école primaire du village (bâtiment typé fin XIXème siècle).

Pour ce faire, ils sollicitent le CAUE pour :

- une aide à la rédaction d'un dossier de type marché avec procédure adaptée
- une participation à une commission, comprenant le corps enseignant, pour faire le choix d'un maître d'oeuvre sur la base d'une esquisse
- des références d'entreprises techniques adaptées au projet, sachant que le CAUE s'en tient au choix du maître d'oeuvre qui aura la responsabilité du choix des entreprises.

SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE



Réflexion sur la création d'une salle associative, d'un local multi-service, d'un local technique

Commanditaire : Commune

Partenaire : EPF

Mission : Les élus ont sollicité le CAUE pour les aider à réfléchir sur l'avenir de la salle de réunion associative, du local technique municipal actuel et de la création d'un éventuel local multi-service. Le portail et le chœur de l'église sont classés depuis le 8 juin 1945, et occasionnent donc l'avis systématique de l'Architecte des Bâtiments de France sur tous les projets bâtis dans un rayon de 500 m à partir du fronton, avec une exigence sur la co-visibilité.

Faut-il rénover ou bien faire des bâtiments sur place ou ailleurs ? De ces principales solutions découlent des scénarios d'implantations différentes : près de l'église, près de l'école, dans le local technique actuel ou à proximité, près de la mairie.

SAINT-REMY



Opération coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain pour l'assister dans trois actions à court terme et les intégrer dans une stratégie d'ensemble à l'échelle du bourg, pour affirmer l'identité du village.

Le CAUE accompagne et conseille la commune dans ses réflexions à différentes échelles.

Le CAUE propose de réaliser des orientations d'aménagement détaillées (différentes hypothèses) sur les trois sujets prioritaires pour la commune qui sont :

- l'élaboration d'une charte chromatique communale et de recommandations architecturales pour les constructions.
- l'extension du cimetière.
- la restructuration de la place du village.

SAINT-SULPICE



Réflexion sur le coeur de village

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Saint Sulpice (200 habitants) a sollicité le CAUE car elle souhaite mener une réflexion sur la mise en valeur de son coeur de village par différents aménagements ou réaménagements possibles, et l'affirmation du patrimoine local (cheminée sarrazine classée monument historique). La commune est dans un contexte de forte progression démographique, malgré un SCoT contraignant.

Différentes idées ont été émises :

- un éventuel nouveau lieu de rencontre
- un ensemble distinct du village comprenant mairie, salle des fêtes, jeux, logements
- de véritables cheminements
- un patrimoine bâti et paysager caractéristique de la Bresse

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES



Recommandations pour un sentier d'interprétation

Commanditaire : Commune

Partenaire : STAP

Mission : Dans le cadre de réunions de restitution de travaux effectués par le bureau d'étude « Alliance Consultants » (conception graphique, réalisation), la commune de Saint-Trivier-de-Courtes a sollicité le CAUE pour avoir un avis extérieur concernant la création d'un sentier d'interprétation. Le CAUE rappelle que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est prépondérant dans le secteur du fait du classement de l'église.



Recommandations sur un avant-projet de bar-restaurant

Commanditaire : Commune

Partenaire : STAP

Mission : Les élus de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes ont sollicité le CAUE pour obtenir des recommandations sur l'implantation d'enseignes pour un avant-projet de bar-restaurant, situé en plein coeur de village, dans les locaux de l'ancienne perception. Eu égard de l'emplacement de l'avant-projet, il a paru nécessaire de mieux connaître le programme de l'opération, notamment afin de mieux proportionner et implanter les enseignes. Ces recommandations ont été faites en étroite collaboration avec le Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine, du fait de la proximité d'un bâtiment classé.

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES



Réflexion sur le coeur de village et ses abords et pour un schéma d'aménagement sur le quartier de la Jeanne

Commanditaire : Commune
Partenaire : STAP

Mission : La mairie de Saint-Trivier-de-Courtes a sollicité le CAUE pour des conseils sur différents avant-projets en cours. Certaines de ces recommandations convergent, au final, vers un seul et même thème : la mise en valeur du coeur de village par ses abords. Le CAUE propose d'ébaucher une véritable vue d'ensemble dans le cadre d'une réflexion avec les élus, sur la base des avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'objectif est d'aboutir à un schéma d'aménagement global, notamment en vue d'une restructuration urbaine partielle du coeur de village et d'extensions périphériques raisonnées dans une démarche de type Approche Environnementale de l'Urbanisme pour la commune (Quartier de la Jeanne à l'ouest du territoire).

SALAVRE



Accompagnement architectural des constructions du lotissement communal «Au Villard»

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Salavre a fait appel au CAUE pour l'accompagner par un suivi des constructions du lotissement communal « Au Villard ».

En amont des permis de construire, le CAUE accompagne chaque acquéreur dans la conception de son projet de construction, pour ce qui concerne la forme architecturale, l'implantation de la construction sur le terrain ainsi que les aspects paysagers des projets (clôtures et plantations notamment).

SANDRANS



Evolution du bâtiment de la Cure

Commanditaire : Commune
Partenaire : STAP

Mission : La commune souhaite détruire le bâtiment de la Cure pour réaliser un projet de 22 logements. Ce bâtiment se situe en face de l'église Saint-Priest. Cette église romane dont on trouve trace dès 984 a son abside inscrite monument historique depuis le 21 octobre 1926. Le STAP souhaite la conservation de la cure.

La commune a sollicité le CAUE qui a proposé une réflexion sur un schéma d'organisation du tènement de la cure, qui puisse correspondre aux attentes du STAP de l'Ain et à celles de la commune.

SAVIGNEUX



Evolution d'un futur secteur de développement

Commanditaire : Commune

Mission : La demande communale consiste à mener une réflexion sur l'évolution d'un futur secteur constructible. La mission concerne l'aide à la programmation du secteur, la prise en compte de la qualité du site et la cohérence avec le site environnant (proximité d'équipements publics et du centre village).

SERGY



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils pour la rénovation d'une ferme et extension, la construction sur une ruine, et la création d'un garage.

SERVIGNAT



Réflexion sur l'extension de la salle polyvalente et le réaménagement de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : A la suite d'un rapport de diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées, effectué par l'APAVE, les élus ont souhaité réfléchir sur d'éventuelles anticipations de nouveaux besoins. Ils sollicitent le CAUE de l'Ain pour les aider dans cette réflexion afin de mieux prévoir les futures améliorations en terme d'accessibilité. Cela concernera l'actuelle mairie, la salle des fêtes, et l'ancienne cure désormais disponible.

SUTRIEU



Réflexion sur l'aménagement du parvis de l'église de Charancin

Commanditaire : Commune

Mission : Le village de Sutrieu se situe dans le Valromey, face au Grand Colombier. La commune regroupe, depuis 1993, les trois ex-communes de Sutrieu, Charancin et Fitignin ainsi que leurs hameaux, la commune est donc dotée de 4 clochers.

La commune s'interroge sur le vide laissé par l'enlèvement d'un beau et grand tilleul qui trônait sur le parvis de l'église de Charancin il y a quelques temps. C'est dans ce contexte que les élus ont sollicité le CAUE pour réfléchir à l'aménagement de cet espace public.

Bien que l'objectif premier soit de requalifier l'espace devenu vide, il serait intéressant de profiter de cette demande initiale pour faire en sorte que ce lieu de passage automobile soit adapté aux différents usages existants et puisse devenir un lieu agréable de qualité pour les habitants et les visiteurs.

TALISSIEU



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Le CAUE a été sollicité par la commune dans le cadre de conseils concernant des permis de construire pour une maison individuelle et une extension, sur les hauteurs du village. Ces interventions ont permis de discuter et d'expliquer la mission de conseils aux particuliers dans le cadre de permis de construire ou de déclarations préalables déposés en mairie sans conseils préalables de l'architecte conseiller du CAUE.

Le CAUE peut apporter ses recommandations sur les projets de construction, d'extension, de modification de façades, de réhabilitation, de rénovation... pour lesquels la commune s'interroge sur l'intégration architecturale dans son contexte paysager et urbain. Le rôle de l'architecte-conseiller est de recommander dans les choix des volumes, des matériaux, des couleurs... et de replacer le projet dans un cadre plus large, intégrant le site, le quartier, le paysage des abords, sans effectuer de mission de maîtrise d'oeuvre.

THOIRY



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la commune, le CAUE a apporté ses conseils pour la construction de 21 logements, la rénovation d'un bâtiment en habitat collectif, la rénovation d'une maison...

TOSSIAT



Aménagements paysagers des abords du lavoir de La Chanaz et conseils sur différents aménagements paysagers

Commanditaire : Commune

Mission : La Commune de Tossiat a sollicité le CAUE de l'Ain pour des conseils sur les aménagements paysagers à réaliser aux abords du lavoir de la Chanaz.

Le site du lavoir de la Chanaz et de la source du même nom est le berceau de la commune, c'est là que les premiers habitants se sont installés.

Les recommandations se sont fondées sur la révélation de l'identité du site.

La source a été busée dans les années 70, le CAUE s'est attaché à proposer de faire ressurgir la source et que le chemin de l'eau soit l'élément qui dicte l'aménagement.

TREFFORT-CUISIAT



Accompagnement des autorisations de construire

Commanditaire : Commune

Mission : Les élus ont sollicité le CAUE pour une assistance «au coup par coup», chaque fois que des conseils, des informations, des avis sont nécessaires.

Des rencontres sont organisées entre les élus, le service urbanisme de la commune, le CAUE et les particuliers ayant déposé des autorisations d'urbanisme accompagnés de leur maître d'oeuvre. Le CAUE apporte sa lecture architecturale, urbaine et paysagère du projet et élabore des recommandations.

Le CAUE apporte également des conseils ponctuels sur différents petits projets communaux.



Construction d'un bâtiment à kayaks et paddle

Commanditaire : Commune

Partenaire : Modulart Architecte

Mission : Ces recommandations sont faites à la demande de la commune de Treffort-Cuisiat, dans le cadre des travaux du réaménagement du Camping municipal de la Grange du Pin. Ce camping se trouve à l'extérieur des bourgs de Treffort et de Cuisiat. Le camping offre un cadre paysager privilégié en bordure du plan d'eau du bief de la Rippe (8 hectares) dans la forêt de la Motte, au pied du Revermont. Dans le cadre de la restructuration du camping, l'ancien hangar à kayaks (en tôle et gênant pour la mise en valeur du camping) sera détruit. La commune souhaite reconstruire un nouveau hangar à proximité du plan d'eau. Ce nouveau hangar pourra aussi servir au stockage des paddles qui seront loués par le gérant de l'accrobranche. Le CAUE élabore des recommandations à partir de références architecturales similaires.



Mise en place d'une clôture sur le site du city-stade

Commanditaire : Commune

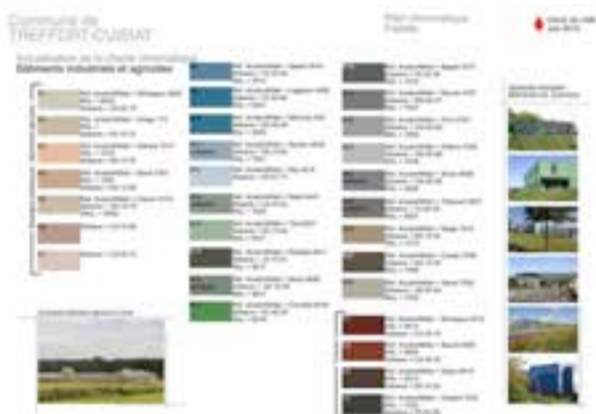
Mission : La commune a sollicité le CAUE au sujet de la mise en place d'une clôture pouvant faire à la fois office de pare-ballon et barrière physique pour éviter que les enfants ne traversent trop vite la route pour accéder au deuxième square qui se situe de l'autre côté de celle-ci.

Le CAUE recommande de préserver l'identité paysagère et rurale du site, et préconise que la clôture soit de type champêtre, avec un grillage de type grillage à mouton et des poteaux bois d'une hauteur de 1,20m.

Dans un avenir proche le site sera étoffé par la mise en place de bancs et éventuellement quelques jeux pour enfants. Les parcelles qui se situent au sud du Citystade sont des parcelles 1AU destinées à l'urbanisation à court ou moyen terme.

Nous recommandons d'utiliser ce type de clôture légère et « réversible », car le site est appelé à évoluer.

TREFFORT-CUISIAT

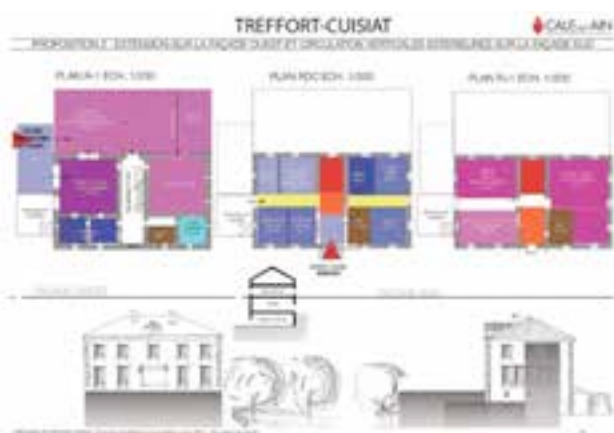


Réactualisation de la charte chromatique

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin que celui-ci l'accompagne dans l'actualisation de sa charte chromatique qui date de 1997.

Après analyse de l'état actuel et du suivi des conseils donnés ces dernières années, un nouveau nuancier est défini. Ce travail se présente sous forme d'un nuancier communal complété et ajusté (murs et menuiseries), avec un volet spécifique pour les bâtiments agricoles et industriels.



Réaménagement du bâtiment de la mairie

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE de l'Ain afin qu'il l'assiste dans son projet de réaménagement du bâtiment de la mairie. Une première étude a déjà été menée sur l'évolution du bâtiment par le CAUE de l'Ain en 2011, la commune souhaite que l'on porte un nouveau regard sur ce bâtiment et son évolution.

Lecture urbaine : La réhabilitation de la mairie se place dans un contexte plus globale de revitalisation du centre bourg entrepris depuis plusieurs années par la commune. Cette revitalisation s'est mise en oeuvre par le réaménagement du champ de foire et l'implantation des commerces et des services publics autour de cet espace en créant un linéaire commercial complété par les édifices publics.



Réfection de la façade d'un bâtiment communal

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE afin d'avoir des recommandations sur les teintes des menuiseries d'un bâtiment communal en périphérie de la place du Champ de foire. Ce bâtiment va prochainement être loué à un atelier de reliure. Lecture urbaine : la réouverture de ce local artisanal se place dans un contexte plus globale de revitalisation du centre bourg entrepris depuis plusieurs années par la commune. La commune est dotée d'une charte chromatique, qui a été utilisée pour l'élaboration de ce conseil.

TREFFORT-CUISIAT



Réfection des façades des sanitaires du Camping de la Grange du Pin

Commanditaire : Commune

Mission : Ces recommandations sont faites à la demande de la commune de Treffort-Cuisiat, dans le cadre des travaux du réaménagement du camping municipal de la Grange du Pin. Ce camping se trouve à l'extérieur des bourgs de Treffort et de Cuisiat. Le camping offre un cadre paysager privilégié en bordure du plan d'eau du Bief de la Rippe (8 hectares) dans la forêt de la Motte, au pied du Revermont. Dans le cadre des travaux de restructuration du camping les façades des sanitaires du camping vont faire l'objet d'une réfection. Le cabinet d'architecture Ponté Rosa a été missionné pour mener à bien cette mission.

Recommandations sur l'aménagement des abords de la fromagerie

Commanditaire : Commune

Mission :
Lecture urbaine : l'aménagement des abords de la fromagerie se place dans un contexte plus globale revitalisation du centre bourg entrepris depuis plusieurs années par la commune.



Réfection de la façade du salon de coiffure

Commanditaire : Commune

Mission : La commune a sollicité le CAUE afin d'avoir des recommandations sur les teintes des menuiseries du salon de coiffure. La commune est dotée d'une charte chromatique, qui a été utilisée pour l'élaboration de ce conseil.

TREVOUX

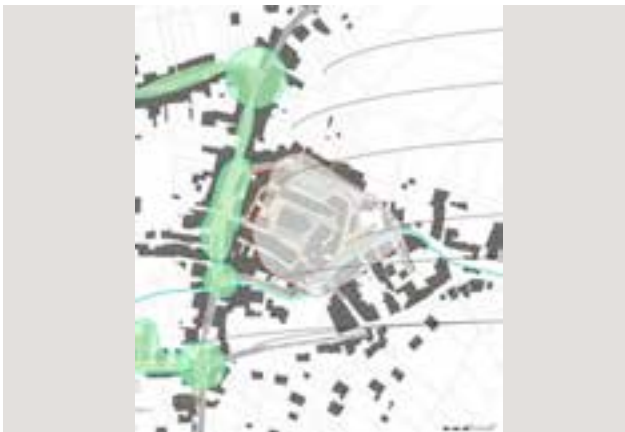


Conseils chromatiques

Commanditaire : Commune
Partenaire : STAP

Mission : Depuis de nombreuses années, le CAUE intervient à la demande de la commune pour des conseils couleurs de façades dans le périmètre de la ZPPAUP de la commune.

VAUX-EN-BUGEY



Réflexion sur l'aménagement du centre-bourg

Commanditaire : Commune

Mission : Le village de Vaux-en-Bugey est un ancien village médiéval fortifié, dont le bourg ancien a su préserver sa composition autour de l'église. Le centre-bourg est traversé par une route départementale dont la circulation apparaît réservée à la voiture. C'est dans ce contexte que la commune a fait appel au CAUE de l'Ain pour mener une réflexion sur plusieurs zones d'aménagement à sécuriser en améliorant le fonctionnement des circulations douces et routières du centre-village et par la même occasion valoriser différents espaces publics.

VESANCY



Réflexion sur la commune

Commanditaire : Commune

Partenaires : STAP, Communauté de communes du Pays de Gex

Mission : La Commune de Vesancy au pied du Jura est une commune rurale du Pays de Gex de 530 habitants. Elle a mis en place un Plan Local d'Urbanisme depuis 2011, qui doit s'inscrire dans le futur PLUi de la communauté de communes. Elle fait partie du Parc Régional des Monts du Jura. La demande de la commune est de mener une politique de mise en valeur et de protection de son territoire soumis à de fortes pressions foncières et immobilières. Il importera en premier lieu d'identifier l'outil adéquat, susceptible de répondre à cette problématique, par une phase étude préalable (diagnostic, étude d'évaluation).



Réflexion sur le château

Commanditaire : Commune

Partenaires : STAP, Communauté de communes du Pays de Gex

Mission : La commune de Vesancy, propriétaire des parties du château traitées dans l'étude, a chargé le CAUE d'une étude programmatique de réutilisation sur le château et ses abords. Fondée sur un état des lieux, l'étude identifie dans un premier temps les besoins de la commune. Ceux-ci sont alors utilisés comme base pour la programmation de la réutilisation du château.

Dans le cadre de notre mission de conseil, sont ensuite mis en avant les potentiels de réutilisation conciliant la mise en valeur des richesses patrimoniales de cet édifice remarquable et le programme. Sur la base de plans et élévations fournis, sont indiqués les points d'intérêts majeurs, à conserver et mettre en valeur à travers le projet. Enfin, afin de répondre aux exigences qu'induisent le programme retenu, sont données les normes imposées sur un tel édifice.

Ayant ainsi défini les bases du programme et des contraintes, nous pouvons alors injecter les entités programmatiques dans l'édifice et procéder aux ajustements nécessaires.

Une procédure d'inscription à l'inventaire des Monuments Historiques est actuellement en cours sur le château. Cette protection est considérée par l'étude dans les orientations proposées.

VESCOURS



Réflexion sur la mise en accessibilité de la salle polyvalente et accès principal

Commanditaire : Commune

Mission : Sur demande de la Mairie, le CAUE a été sollicité pour réfléchir sur la mise en accessibilité de deux toilettes pré-existantes allouées à la salle polyvalente et l'évolution de l'accès principal. Seuls sont appréciés les aspects esthétiques et fonctionnels.

VILLENEUVE



Evolution d'un futur secteur de développement, dans le cadre de la révision du PLU

Commanditaire : Commune

Mission : La question posée concerne l'évolution d'une ancienne friche industrielle au centre village, dans le cadre du PLU et en lien avec les aménageurs, architectes et partenaires. Le programme de la future opération doit être pensé au regard du développement de l'ensemble du village, sans créer de déséquilibre, en particulier en terme de densité d'habitat.

VIRIEU-LE-GRAND

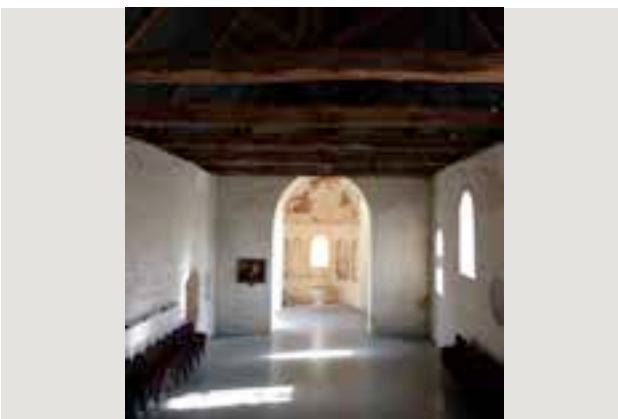


Aménagement d'espaces publics en centre bourg

Commanditaire : Commune

Mission : La commune possède un riche passé. Il est composé d'un bourg ancien préservé, comportant plusieurs bâtiments remarquables, dont trois bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques. En plus de ses qualités architecturales, le village offre des vues privilégiées sur le paysage environnant. C'est dans ce contexte que la commune fait appel aux compétences du CAUE de l'Ain pour mettre en place plusieurs projets d'aménagements localisés sur trois zones principales.

VONNAS



Réflexion sur l'évolution du centre Saint Martin

Commanditaire : Commune

Mission : La commune de Vonnas a sollicité le CAUE de l'Ain pour une réflexion sur l'évolution du centre Saint-Martin. Ancienne église de Vonnas, c'est un édifice d'époque romane, construit à la fin du XIIème siècle.

Il sert actuellement de salle de conférences, de petite salle des fêtes, d'espace culturel dans lequel ont lieu des concerts, des expositions et du théâtre.

La réflexion du CAUE porte sur l'évolution du bâtiment du centre Saint-Martin et sur le contexte urbain, à savoir les aménagements d'espaces publics.

Conseil aux intercommunalités

20 structures intercommunales sont adhérentes au CAUE de l'Ain, confirmant ainsi la montée en puissance des sollicitations vis-à-vis de leurs nouvelles compétences.

Schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, chartes de qualité des zones d'activités, aménagements de rivières, plan de paysage, accompagnement des autorisations de construire... sont les conseils les plus demandés. Ils vont connaître un fort développement dans les prochaines années.



Jury réhabilitation-extension ancien collège Amiot à Bourg-en-Bresse

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Participation au choix des équipes à retenir
(1ère étape)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN



Recommandations sur la ZA de Meximieux

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Le CAUE de l'Ain a été sollicité pour donner des recommandations sur l'implantation des bâtiments industriels et artisanaux sur leur parcelle, les volumétries, une charte chromatique, l'ambiance à donner, les végétaux à choisir...

La qualité des zones d'activités est un facteur de l'attractivité d'un territoire. Cette zone doit être considérée comme un quartier qui peut s'intégrer dans une logique d'urbanisme, de paysage, d'architecture, dans un cadre et environnement existants. L'architecture est affichée par les entreprises et les acteurs qui portent l'activité économique. L'objectif est donc de trouver une cohérence des volumes, des matériaux, des implantations, des limites...

Un guide de bonnes pratiques pour la zone d'activités permettra de définir ces exigences et de sensibiliser les futures entreprises qui veulent s'installer dans cette zone. L'élaboration de ce guide se basera sur l'expérience acquise sur d'autres zones d'activités et sa présentation devra être simple et attrayante sous forme de textes, photos et croquis. Il s'agira d'un guide de compréhension et de sensibilisation pour les futurs acquéreurs afin de concevoir leur projet avec qualité.

Une première approche de démarrage du guide consisterait à une visite en région de zones d'activités comparables autour d'un comité de pilotage.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'ALBARINE



Paysage, habitat et urbanisme

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Suite à une réunion à la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine et d'une visite des centres-bourgs des trois communes Tenay, Saint-Rambert-en-Bugey et Argis, le CAUE a été sollicité pour mener une réflexion générale afin de renforcer la cohésion de ces trois communes.

Pour donner une nouvelle image à cette vallée, il est important et nécessaire de développer une réflexion globale et perspective.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLIERE



Atelier relais

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Des recommandations sont faites à la demande de la communauté de communes de la Vallière. L'objet de ces recommandations est un projet d'atelier relais qui se situe dans la zone d'activité économique des Plans sur la commune de Ceyzériat. Nos recommandations porteront sur le paysagement des abords du bâtiment.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTMERLE 3 RIVIERES



Conseil couleur

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : La communauté de communes de Montmerle 3 Rivières fait appel aux recommandations du CAUE pour les choix de couleur d'un projet d'extension de bureaux.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTREVEL



Base de loisirs

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : C'est à partir de 2011 que la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse se tourne vers le CAUE de l'Ain pour élaborer un programme. En vue d'un schéma de réaménagement de sa base de loisirs, les besoins sont nombreux : nouvel accueil, nouveau restaurant, nouvelle maison des sports, création d'une salle indoor, redéploiement des zones de stationnements. L'enjeu de cet exercice consiste davantage à relier le bourg de Montrevel-en-Bresse à la base elle-même, en en faisant un véritable «aqua-quartier ».

Les élus des communes concernées (Malafretaz, Montrevel-en-Bresse, Jayat), les responsables des services techniques et administratifs se sont régulièrement concertés pour ce faire. Un cahier des charges a été ainsi rédigé pour choisir un bureau d'étude qui a aujourd'hui réalisé un schéma de référence. Un concours va être organisé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT-TRIVIER-DE-COURTES



Recommandations sur la mise en accessibilité de la Caronnière, et des locaux de la communauté de communes

Commanditaire : Communauté de communes
Partenaires : STAP

Mission : Les élus souhaitent mettre en accessibilité la Caronnière (vaste halle ouverte accueillant quelques manifestations) et les locaux de la communauté de communes, situés à l'étage. Les questions abordées ont nécessité un travail étroit avec l'architecte des bâtiments de France, puisque le secteur est dans un périmètre classé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BUGEY



Tour du lac

Commanditaire : Communauté de communes

Mission : Conseils dans le cadre du comité de gestion du lac de Nantua

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX



Accompagnement pour la valorisation du patrimoine lors de l'élaboration du PLUi et la mise en place de protection spécifique

Commanditaire : Communauté de communes
Partenaire : STAP

Mission :

1. A partir de l'inventaire du patrimoine existant, redéfinir avec chaque commune les ensembles bâtis et les projets susceptibles de bénéficier d'intérêt et de protection,
2. Conseiller les particuliers et les professionnels en amont des décisions administratives (PD, DP, PC, lotissement, ZAC) en se déplaçant sur le terrain,
3. Accompagner la communauté de communes dans la mise en place d'AVAP sur le territoire,
3. Assurer le suivi des AVAP communautaires et les autorisations administratives.

SCoT- Schéma de Cohérence Territoriale

SCOT DU PAYS DU BUGEY



RandoSCot

«Le territoire du SCoT Bugey est riche d'une douzaine d'entités paysagères différentes, entre plaine alluviale et moyenne montagne. Cette diversité, tout comme le caractère préservé de ces paysages, fait de cette spécificité un enjeu essentiel et un puissant facteur d'attractivité pour notre territoire. Mais la préservation des paysages ne veut pas dire immobilisme. Les communes se développent, de nouveaux projets voient le jour.

L'objectif de cette journée était donc de réfléchir ensemble aux enjeux actuels du développement de l'urbanisation, de sa perception et de son intégration dans les paysages.»

Enjeux de cette journée :

- d'une part de parcourir et d'appréhender le paysage et les morphologies urbaines d'hier et d'aujourd'hui...
- d'autre part, de considérer l'urbanisation par l'habitat comme un élément constructif du paysage.

SCOT BOURG-BRESSE-REVERMONT



Perceptions préconisations paysagères

Dans le cadre de la révision du SCot Bourg Bresse Revermont, le CAUE de l'Ain a été sollicité pour accompagner le syndicat mixte dans sa réflexion. L'objectif a été de dégager des pistes de réflexion conduisant à des prescriptions adéquates dans le nouveau SCOT, dans le but d'une compréhension du paysage et pour une meilleure qualité des projets de territoire.

Après une journée de RandoSCoT, lors de laquelle les élus du territoire sont allés à la rencontre des paysages et de ses «artisans», le CAUE s'est engagé dans l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives de paysage et d'urbanisme, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1er de la Loi sur l'architecture, et concernant l'urbanisme et l'aménagement durables ainsi que la Convention européenne du Paysage. Ces orientations ont pris la forme de propositions qui ont été débattues puis ont conduit à des prescriptions intégrables dans le PADD ou le DOO (document d'orientations et d'objectifs) du SCOT.

Syndicats mixtes

SYNDICAT MIXTE PAYS DU BUGEY



«L'année animée des paysages du Bugey»

Cette démarche s'intègre dans un projet issu des travaux de l'actualisation de la Charte Développement Durable du Pays du Bugey. Cette action, inscrite dans le programme d'actions du CDDRA, dans un contexte de révision du SCoT BUCOPA et l'élaboration du SCoT Bugey pour les Communautés de Communes Bugey Sud, Plateau d'Hauteville et du Valromey, vise à sensibiliser les acteurs publics, mais aussi privés, la population et les professionnels, à la prise en compte des identités paysagères, des caractéristiques urbaines des villages et du patrimoine bâti existant et futur.

L'enjeu principal de la démarche est d'affiner notre perception et notre sensibilité sur les paysages bugistes pour les préserver et les valoriser dans les années à venir. 10 ateliers seront proposés sur l'année 2016 : 5 ateliers sur site suivi de 5 ateliers en salle. Ces ateliers ont pour vocation de partager, dans un temps participatif avec les acteurs, les enjeux d'évolution des paysages intégrant les objectifs de qualité paysagère et d'amélioration du cadre de vie.

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU SURAN ET DE SES AFFLUENTS



Continuité écologique des cours d'eau et continuité culturelle des moulins

Sur la partie aval du Suran, les objectifs de restauration de la continuité écologique de la rivière (libre circulation des poissons et des sédiments) définis par l'Etat se traduisent par des exigences sur les seuils des moulins. Le Syndicat a demandé au CAUE de compléter les analyses du bureau d'études mesurant les impacts sur le milieu naturel, par une approche paysagère et patrimoniale. Avant de travailler sur chaque ouvrage, l'approche du CAUE de l'Ain a permis de mieux identifier et comprendre le rôle de chacun.

Des films ont été réalisés sur deux seuils du Suran. Ils ont été utilisés comme support de discussion avec les acteurs concernés.

SYNDICAT MIXTE CAP 3B



Participation aux réunions du Comité de pilotage et du CLD, dans le cadre des réflexions sur la prospective territoriale.

Autres activités du CAUE



Conseil au Département

Des conseils ont été donnés, à la demande du Conseil Départemental, sur les thèmes suivants :

Bellignat

Extension d'un bâtiment industriel

Briord

Participation au jury pour un collège

Oyonnax

Construction d'un bâtiment industriel

Oyonnax

Extension d'un bâtiment industriel

ATLAS DES PAYSAGES DE L'AIN



Le paysage est une affaire de culture partagée. Il n'est la préoccupation principale de personne, mais est le produit dérivé d'un grand nombre d'actions menées par tous. En septembre 2015 Le CAUE a été missionné par le Conseil Départemental pour refondre et compléter l'atlas des paysages de l'Ain afin de constituer un outil de connaissance et d'aide à la décision, grâce à une démarche de partenariat et de concertation entre les différents acteurs de l'aménagement.

Actions auprès de l'Etat

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES



La Densification Douce Maîtrisée

Dans le cadre du partenariat CAUE-DDT sur le thème de la densification douce, l'appel à projets a permis de retenir trois communes de l'Ain (Thil, Prévessin-Moëns et Bourg-en-Bresse - quartier des Vennes) pour une expérimentation. Ce projet associe les habitants et propriétaires de quartiers d'habitat individuel pour réfléchir ensemble à des conditions de densification acceptables pour tous (le plus souvent, construction d'un terrain après division de parcelle). Ce travail en concertation a aussi pour but d'envisager des projets d'ensemble et de reformuler des orientations d'aménagement et d'urbanisme (principes inscrits dans l'espace et règles) portant des logiques de maîtrises d'ouvrage privées.

Dans le cadre de cette action, un premier séminaire a été organisé en 2015 à Prévessin-Moëns, réunissant les professionnels ayant participé au jury de sélection de l'appel à projets (architecte, notaire, géomètre), et les trois collectivités lauréates devant un public d'élus et de techniciens (urbanisme, droit des sols...). Ce séminaire a permis de croiser les points de vue avec des intervenants extérieurs : enjeux de la densification douce avec Eric Charmes (chercheur de l'Université de Lyon) et Guy Desgrandchamps (architecte), dynamiques de la concertation déterminantes dans cette expérimentation où les propriétaires privés sont les maîtres d'ouvrage (illustrées par Thomas Hanss du réseau Bimby - Villes vivantes et Pierre-Yves Six de l'atelier populaire d'urbanisme à Lyon)

Participations aux réunions de groupes techniques pour les opérations urbaines (GTOU)

Jury «Les Bottières» et «Pain Blanc» à Replonges

Elaboration des critères et participation au jury pour choisir un bureau d'étude devant travailler sur l'aménagement des quartiers des Bottières et Pain Blanc à Replonges. Situé à proximité du carrefour de la Madeleine, ce secteur nécessite une approche urbaine et paysagère qualitative pour anticiper de nouvelles formes de densification urbaine. L'équipe retenue : Berthey-Lioger

Prise en compte du paysage dans les SCoT

Le CAUE est intervenu lors de l'atelier organisé par la DDT auprès des chargés de mission SCoT. Il a présenté son expérience avec le SCoT Bourg Bresse Revermont : organisation d'une RandoSCoT, rédaction et mise en forme de préconisations paysagères, coopération avec le chargé de mission.

Participation à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

PREFECTURE DE L'AIN

Autres partenariats

ASSOCIATION PASSE-JARDINS



Projets dans l'Ain

L'Association Passe-jardins à Lyon soutient l'émergence de jardins partagés et anime un réseau à l'échelle régionale. Elle a demandé au CAUE de l'Ain d'identifier les jardins partagés existants ou en projet sur le Département afin de compléter son réseau qui a pour objectif d'apporter un soutien à tout projet en cours ou émergent.

ASSOCIATION RUCHER-ECOLE



Le rucher-école est une association basée à Servas. Elle souhaite agrandir ses locaux afin de pouvoir accueillir des groupes en formation dans un espace abrité.

Le CAUE a participé aux réunions de réflexions préalables au dépôt de permis de construire.

COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Prix Spécial d'Aménagement Paysager

Le Prix Spécial d'Aménagement Paysager a été créé dans l'Ain par le Comité départemental de fleurissement, avec l'appui du CAUE. Le CAUE participe à la sélection des candidatures.

Ce prix récompense les collectivités qui ont su aménager ou réaménager un espace public : les plantations ou la mise en valeur par des végétaux est un aspect de la qualité de ces nouveaux espaces pensés dans un souci de cohérence globale, de prise en compte des enjeux environnementaux, d'appropriation par la population

Les projets de Poncin (abords paysagers en symbiose avec les constructions de l'école) et de Saint-André-sur-Vieux-Jonc (bassin verger, pour la rétention des eaux pluviales) ont été déclarés lauréats ex aequo.

FIB 01 - HELIANTHE



Salon de l'Habitat 2015

Pour cette nouvelle édition du Salon de l'Habitat à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse, le CAUE de l'Ain s'est associé à FIB 01 et Hélianthe pour animer un stand commun.

Deux expositions ont été présentées.

Sur le stand commun, trois modules d'une exposition du Comité National de Développement du Bois ont montrés des produits et des solutions constructives avec le bois. Dans le noyau central l'exposition «Prises de vues, points de vue 25 ans d'architecture publiques dans l'Ain» a été présentée au public.

DYNACITÉ



Projet construction bois

Participation à une commission technique d'un appel d'offres restreint de Dynacité dans le cadre de la construction bois. La forme juridique retenue est en conception-réalisation sous forme d'accord cadre. Les objectifs sont d'avoir un mode constructif industrialisé ou préfabriqué, un outil de développement innovant, des délais restreints, un coût maîtrisé, des bâtiments performants, des construction de qualité...

EHPAD

Participation au jury de concours pour la reconstruction de l'EHPAD «Cornillon» à Saint-Rambert-en-Bugey.

SEMCODA



Jury extension école à Montrevel-en-Bresse

Participation au jury et suivi pour l'école primaire de Montrevel-en-Bresse (réhabilitation-extension).
Candidat retenu : cabinet d'architectes Studio PYC.

MAISON PAYSANNE DE FRANCE



Présentation des missions du CAUE

Le CAUE de l'Ain a été sollicité afin de présenter ses missions auprès des particuliers et des collectivités. Cette présentation a permis d'expliquer dans quel contexte nous intervenons au quotidien. Des fiches conseils élaborées par le CAUE de l'Ain ont été distribuées.

MFR DE BAGE-LE-CHATEL



Réaménagement et extension

C'est sur demande de la direction de la Maison Familiale et Rurale de Bâgé-le-Châtel que le CAUE est intervenu pour aider son conseil d'administration à une réflexion sur le réaménagement et l'extension de son bâtiment pédagogique. Le CAUE a élaboré un schéma d'aménagement de principe pour ce projet.

Espaces naturels



Mise en valeur de la grotte et de la reculée de Corveissiat

Le CAUE a contribué depuis longtemps à la mise en valeur du site de la grotte et de la reculée de Corveissiat (plan de gestion du site classé avec un programme d'actions géré depuis par l'AGEK).

En 2014, la grotte et ses abords ont été labellisés «Espace Naturel Sensible» par le Département de l'Ain. Le programme d'actions fait l'objet d'une évaluation afin de confirmer les actions du plan de gestion actuel ou de définir de nouveaux objectifs.

Le CAUE est toujours partie prenante dans cette démarche.

Contrats de rivières



Le CAUE fait partie des comités de rivière qui accompagnent le programme d'actions de plusieurs contrats de rivière. En 2015, le CAUE de l'Ain a participé au comité de rivière de la Veyle. En siégeant dans ces instances, le CAUE peut apporter des conseils ponctuels, engager des partenariats et en tout état de cause rester informé des problématiques particulières qui lui sont utiles dans ses missions de conseil aux collectivités (aménagement, urbanisme,...)

Communication



Le CAUE a organisé des réunions d'échanges et d'information sur cinq secteurs de notre département. L'objectif de ces rencontres a été de faire connaître les missions du CAUE relatives aux conseils aux particuliers et aux conseils aux communes. Elles ont rassemblées environ 120 élus.

Emissions sur Radio RCF en Août 2015 (sujet : exposition 25 ans d'architecture publique dans l'Ain) et sur FC Radio en Septembre 2015 (sujet : exposition 25 ans d'architecture publique dans l'Ain et les actions du CAUE)

Webletter n° 13 et n° 14

Publications

LES PUBLICATIONS NUMÉRIQUES

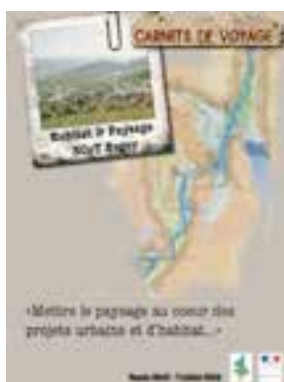


Pendant l'année 2015, nous avons réalisé de nombreuses publications numériques, au travers de notre plateforme collaborative S_Pass

Tour d'Horizon 2015

Une série de livrets numériques présentant des actions que nous avons menées pour différentes communes de l'Ain :

- Crans : le cimetière
- Culoz : horizon 2025
- Jassans-Riottier : l'entrée des écoles
- Montrevel-en-Bresse : horizon 2050
- Pérouges : la ferme Juenet
- Nantua : coeur de Ville
- Certines : le Clos la Garenne
- Ceyzériat : ilot Bouvard



Carnets de voyage : habitat et paysage SCoT Bugey

Ce livret numérique retrace la journée de randoSCoT dans le Bugey.

Le territoire du SCoT Bugey est riche d'une douzaine d'entités paysagères. L'objectif de cette journée était de réfléchir aux enjeux actuels du développement de l'urbanisation, de sa perception et de son intégration dans les paysages.



Catalogue virtuel d'exposition

Pour l'exposition «Prises de vues, points de vue, 25 ans d'architecture publique dans l'Ain», un catalogue virtuel a été réalisé sous forme de livret numérique.

Expositions



Exposition «Prises de vues points de vue 25 ans d'architecture publique dans l'Ain»

L'inauguration de l'exposition «Prises de vues points de vue 25 ans d'architecture publique dans l'Ain» a eu lieu le 04/09/2015 à l'Hôtel Marron de Meillonas.

Le projet de cette exposition est de faire connaître ou redécouvrir 35 équipements publics contemporains de l'Ain. A cet effet, le CAUE de l'Ain a sollicité l'Association des Architectes de l'Ain et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine pour sélectionner les réalisations. Puis le Photo Club Bressan a été missionné pour les photographier et nous montrer leur point de vue.



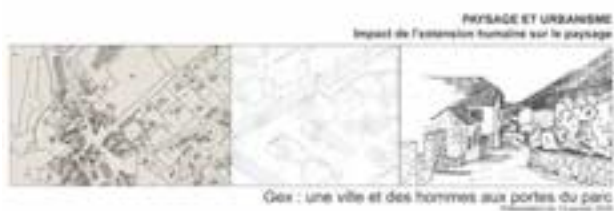
Cette exposition est conçue pour être itinérante. Les panneaux sont composés de 4 à 5 photos accompagnées d'une phrase d'accroche et d'un texte écrit par le ou les maîtres d'oeuvre pour présenter leur équipement.

En complément de cette exposition, un catalogue virtuel est diffusé via internet, pour toucher un large public. L'interactivité du catalogue a permis de créer un lien vers un vote du public («Votez pour vos 3 réalisations préférées», clin d'oeil à l'émission «Le Monument préféré des français» qui a élu le Musée de Brou), de géolocaliser les équipements et signaler les sites internet de nos partenaires.

Le CAUE prête également des expositions dont il est auteur ou co-auteur pour la plupart d'entre elles ou qu'il a acquises, sur les thèmes de l'architecture, l'urbanisme et le paysage, l'environnement et le cadre de vie en particulier. Les informations sur nos différentes expositions sont consultables dans notre catalogue papier ou sur notre site internet.

Toutes les expositions proposées sont conçues pour être aisément transportables et «installables» en tous lieux.

Pédagogie



Présentation de l'exposition à H2M

Dans le cadre de la présentation de l'exposition «Prises de vues points de vue, 25 ans d'architecture publique dans l'Ain», des visites pour les groupes et les scolaires ont été proposées. 6 groupes d'élèves et leur professeur des lycées Carriat et Saint Pierre à Bourg, ainsi que du CFA des Vennes, ont bénéficié de visites commentées de l'exposition par un architecte du CAUE, soit un peu plus de 90 élèves.

Intervention au collège Charpak

Le CAUE est intervenu auprès d'une classe de 5ème du Collège Charpak à Gex, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura. Le projet consiste à étudier les activités et les interactions humaines qui façonnent les paysages et impactent sur l'environnement. Il s'inscrit dans le cadre de l'axe ouverture au monde et à la culture humaniste et scientifique du projet d'établissement.

Participation à un jury de diplôme

Participation comme membre du jury au diplôme de master en architecture civile à l'école d'architecture Athenaeum de Lausanne (Suisse) pour Franck Borgali.

Accueil de stagiaires

- Agathe DECORTIAT, en 3ème année de licence de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSAM) de Montpellier,
- Damien GUYON, étudiant en licence professionnelle «Construire écologique» au Département Génie civil de l'IUT Robert Schuman de Strasbourg,
- Maud PETIT et Laura NOWAK, respectivement étudiantes en quatrième année et en troisième année du département Ecole de la nature et du paysage de l'INSA de Blois,
- Julie BERRY, en master 1 professionnel Urbanisme à l'Université Bordeaux Montaigne,
- Alexis CAULIER, étudiant en master 1 Paysage à l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage d'Angers
- Manon COMTE et Eloi LEMARQUIER: stage de 3ème

Formation interne



Les membres de l'équipe du CAUE ont bénéficié, à titre individuel ou à plusieurs, des formations suivantes :

- «Le lotissement en héritage» (1 j.),»
- Travailler en réseau avec S-Pass» (2 fois 2 j.),
- formation photographique «Jouer avec la lumière» (3 j.),
- «La PAO pour tous» (3j),
- «Développer des produits documentaires électroniques innovants et multiformats» (2 j.),
- première séance du cursus de «Formation à la démarche de programmation urbaine «(7 séances s'échelonnant sur 2015 et 2016),
- Ajaris (2 j.)

Voyage d'études



Voyage d'études en Finlande

Dans le cadre du projet d'échanges entre la Finlande et le Département de l'Ain relatif aux livres blanc sur la pêche et la filière bois, un voyage d'étude en Finlande a été organisé par le CAUE du 11 au 15 mars 2015.



Voyage d'études à Milan/Turin

L'Association des Architectes de l'Ain a organisé en partenariat avec le CAUE de l'Ain un voyage à Milan et Turin du 01 au 04 octobre 2015.

Une quarantaine de personnes étaient présentes.



Voyage d'étude Lac du Bourget pour les membres du Conseil d'administration

Le Lac du Bourget est le plus grand lac naturel de France s'inscrivant dans le sillon alpin entre les lacs du Léman, d'Annecy et d'Aiguebelette, pendant aux grands lacs italiens.

Les premières traces d'occupation remontent à plus de 6000 ans avant JC. Il est connu depuis l'Antiquité pour être un lieu de passage et pour sa beauté à l'époque romantique. Propriété de l'Etat, il est protégé au titre des sites depuis 1943 et par les lois montagne et littoral ; ce territoire est fortement contraint et soumis à une forte pression urbaine. Le Conseil Général de la Savoie sous l'impulsion de Michel Barnier, avant de devenir commissaire européen, a développé «Le Projet Grand Lac 1999/2015», projet de développement durable alliant économie, protection de l'environnement et des paysages et concertation.

Le CAUE de la Savoie et la Mission de Développement Prospective furent les principaux instigateurs, avec les services du Département, de cette démarche expérimentale aujourd'hui en partie accomplie.

Le but de ce voyage est d'en mesurer les impacts et la méthode de travail mise en place et productible.

Centre de documentation

100 000 photos, 5 000 ouvrages, des cartes, des revues, des films réalisés par le CAUE, des documents numériques, ...



Le centre de ressources est spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Depuis l'origine, un important fonds documentaire est mis à la disposition du public. Aujourd'hui, le centre de documentation évolue vers une offre d'information numérique et un partage de ressources, au travers de nouvelles techniques, pour toucher le plus grand nombre.

Datant de 2007, devenant obsolète et ne répondant plus aux attentes, le logiciel documentaire a été changé. La solution Kentika a été choisie.

Le CAUE de l'Ain a saisi l'occasion de participer à un travail collaboratif de 8 CAUE du centre-est de la France pour mettre en place et alimenter un portail documentaire commun : www.ressources-caue.fr

Ce point d'accès unique met à la disposition des particuliers, collectivités, professionnels et administration du cadre de vie, scolaires, ... plus de 17 000 articles, 13 000 livres et une sélection de documents multimédias.

Depuis sa création en 1979, le CAUE a réalisé des photos sur le territoire de l'Ain et lors de journées de sensibilisation. Vous avez la possibilité d'accéder à ce fonds grâce à la nouvelle interface de notre photothèque. Des thèmes spécifiques ressortent comme le patrimoine, la couleur, le paysage, les photographies utilisées pour nos expositions ou publications. La haute résolution des images est obtenue sur demande. Un logiciel spécifique de gestion des images a été acquis. La solution Ajaris de l'éditeur Orkis a été choisie.

Les deux bases sont indexées grâce au « Thésaurus A.U.E. » dont le CAUE de l'Ain est coauteur avec les CAUE de l'Oise, du Nord, du Rhône et du Val d'Oise. Il est conçu pour constituer un langage commun à tous les CAUE.

Un mode prédictif de saisie facilite la recherche.

La bibliothèque est classée selon la Classification Décimale Universelle.

Par ailleurs, une revue de presse quotidienne est effectuée depuis 1984, portant sur les actions du cadre de vie dans toutes les communes de l'Ain, intercommunalités, à partir des articles du Progrès et de la Voix de l'Ain. Une autre revue de presse, mensuelle, est également réalisée.

Le centre de ressources diffuse de la documentation gratuite (produite par le CAUE ou fournie par différents partenaires).

De plus, le centre de ressources collabore à l'Observatoire des CAUE qui est une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur la démarche des acteurs du projet. Nous avons valorisé le Galet à Reyrieux, Visiobois à Cormaranche-en-Bugey, l'extension de l'école maternelle d'Apremont, la place du champ de foire à Treffort-Cuisiat, etc. De nouvelles fiches sont en préparation.

Enfin, le centre de ressources gère le site internet du CAUE.

ACCÈS



SPÉCIFICITÉS

Conditions de consultation du centre

Il est ouvert, gratuitement, à tous publics (professionnels, enseignants, étudiants, collectivités locales, particuliers, etc.) et dispose pour cela d'un espace de consultation/travail. Il a aussi un usage interne.

Le centre de ressources est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il est préférable de prendre rendez-vous pour un meilleur service.

Les ouvrages sont consultables uniquement sur place.

Une autre spécificité est le prêt d'expositions, gratuit dans le département de l'Ain.

Les expositions sont toutes conçues pour un transport aisé en voiture et leur mode d'installation est simple. Si besoin, des grilles Caddie peuvent être louées au prix de 40 € par semaine les 10 grilles.

LA VIE DU CENTRE DE DOCUMENTATION EN 2015



L'année 2015 a été marquée par une forte évolution dans l'utilisation des outils numériques et des nouveaux usages du web, notamment par l'utilisation de S-Pass Territoires. Il s'agit d'un outil développé par le CAUE du Nord. 14 CAUE se sont associés pour l'animer et le porter. La plateforme permet de créer une communauté autour de projet, d'accéder à une grande médiathèque des territoires, de publier et de faire connaître nos actions. Cet outil offre aussi la possibilité de mutualiser nos ressources avec d'autres CAUE (publications, outils de travail, études, etc.) pour créer une culture partagée en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de paysage.

Grâce à ce support, nous avons édité des publications numériques avec l'objectif de montrer les actions menées par le CAUE auprès des collectivités locales, ou réalisé un catalogue d'exposition virtuel. Nous archivons nos études, nous valorisons le patrimoine du département en réalisant des fiches sur des éléments marquants de notre département, et avons refondu notre site internet.

Nous avons aussi évolué vers les réseaux sociaux. Depuis novembre 2015, nous avons un compte Pinterest sur lequel nous créons des tableaux d'images pour valoriser notre organisme (actualités, publications, etc.) et pour « épinglez » des équipements, aménagements qui peuvent servir de références lors d'études.

Actions extérieures en réseau

UNION REGIONALE DES CAUE



Un Géotour en Beaujolais

Le CAUE de l'Ain a participé au Géotour organisé par le CAUE Rhône Métropole et le Syndicat Mixte du Beaujolais, autour de projets d'aménagement de villages, d'accueil touristique, le socle géologique du territoire, « base » d'échanges et de développement pour ses acteurs.

Cette journée fut l'occasion de rencontres et d'échanges autour de l'identité des territoires du Beaujolais et des enjeux liés au paysage ainsi que de la démarche Geopark : label lié à l'Unesco qui reconnaît des actions de protection et de valorisation de sites d'intérêt géologique en lien avec les patrimoines naturels et culturels d'un territoire.

Architecture du XXè siècle

Depuis 2014, le CAUE a travaillé avec les autres CAUE de Rhône-Alpes et en partenariat avec la Région et la DRAC sur l'élaboration d'un site internet qui vise à promouvoir la préservation de l'architecture du XXè siècle.

Le XXè siècle a construit plus que tous les autres réunis, ce qui induit que les acteurs de l'aménagement urbain sont très régulièrement mis en présence de constructions du XXè siècle. La tâche est complexe pour les décideurs qui ont à déterminer l'avenir d'une construction. Quels critères utiliser ? La valeur du foncier libéré par une démolition ? L'adaptabilité de la construction existante au programme susceptible de l'investir ? La notoriété de son concepteur, de son ingénieur, de son constructeur ? Sa place dans l'histoire de l'architecture ? Il est donc inévitable que des réponses différentes soient observées.

Le site présente une sélection évolutive de cas concrets susceptibles d'aider collectivités et maîtres d'ouvrage dans leurs réflexions, il évoluera ensuite sous la forme d'une exposition à destination des lycées.

En 2014, chaque CAUE a d'abord initié la démarche par une phase de recensement d'édifices du XXè siècle pour leur intérêt propre et leur évolution au fil du temps.

En septembre 2015, le site internet a été inauguré. Il présente des exemples d'édifices du XXè, classés selon huit postures qui ont été constatées durant les réunions de travail et d'échange entre les CAUE de Rhône-Alpes en 2015. Ce travail a été réalisé avec la participation de Dominique Amouroux, historien et critique d'architecture, en tant que rédacteur concepteur du contenu du site internet.

Le site internet est destiné à être en constante évolution, avec un enrichissement du fond par de nouveaux exemples exposés par chaque CAUE de Rhône-Alpes.



«Trame Verte et Bleue périurbaine et urbaine», expérimentation et observation des pratiques

Afin de contribuer à la mise en oeuvre du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) à partir de 2015, un réseau constitué par les agences d'urbanisme de Rhône-Alpes (urbA3), l'union régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes et la ligue pour la protection des oiseaux coordination Rhône-Alpes (LPO) propose de répondre à cette problématique.

Le projet vise à améliorer la mise en oeuvre de trames verte et bleue en milieu urbain et péri-urbain en proposant des outils et méthodes adaptés à l'échelle de décision locale, tout en gardant une cohérence à l'échelle de la région.

Le CAUE de l'Ain participe à ce travail collectif qui consiste dans un premier temps à enquêter auprès des collectivités dans le but d'établir un observatoire des pratiques : méthodes de travail mobilisées, bonnes pratiques, leviers et blocages...

FEDERATION NATIONALE DES CAUE



En 2015, le Président et le directeur du CAUE ont participé à différentes réunions pour la Fédération Nationale des CAUE :

- à l'assemblée générale et conseil d'administration (Président et Directeur)
- à trois conseils d'administration (Président)
- à une Commission Technique Permanente élargie (Directeur).

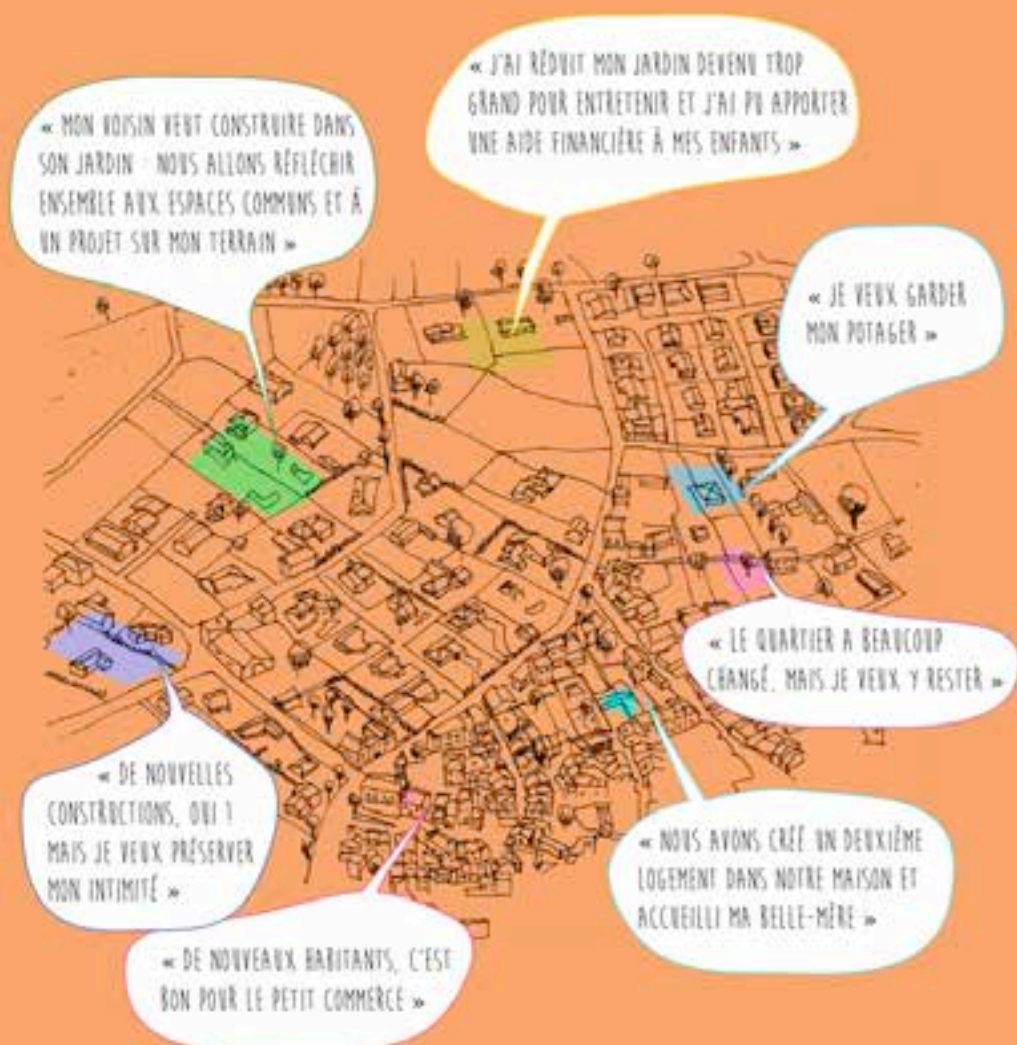
UNION REGIONALE DES CAUE



- Notre président Christophe Fortin est trésorier de l'Union Régionale des CAUE Rhône-Alpes.
- Fusion en cours des deux Unions Régionales de Rhône-Alpes et Auvergne.

Les Vennes : notre quartier

Votre habitation dessine ce quartier



Premier Atelier

Apportez vos photos

cf. verso

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain



34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse

Tel. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41
contact@caue-ain.com - www.caue01.org